

*La violence faite aux femmes est un problème outre-frontière qui touche des femmes du monde entier peu importe leur race, leur appartenance ethnique, leur situation sociale ou économique. Le problème n'est pas restreint aux femmes seulement. Il touche la société en général, et en conséquence, le Parlement assume la responsabilité de la combattre et s'engage à développer un continent plus sécuritaire.*

*La sécurité des citoyens constitue l'une de nos préoccupations. Le présent document vise donc à servir de source de consultation aux parlementaires des Amériques en gardant à l'esprit l'incorporation de pratiques exemplaires dans les lois liées à ce sujet dans tout le continent, et par conséquent, le développement d'un hémisphère plus sécuritaire tant pour les filles et les garçons que pour les hommes et les femmes.*

*Gabriela Mistral (1889-1957) était le pseudonyme de Lucila Godoy Alcayaga, une importante diplomate chilienne, féministe et poète. C'est en l'honneur de son héritage et pour souligner l'importance qu'elle représente pour nous, les femmes, que son portrait, spécialement commandé à l'artiste équatorienne Pilar Bustos, figure sur la page couverture du présent rapport.*

**Rapport de la rencontre 2012**  
**«La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire»**



Valparaíso, Chili  
les 9 et 10 mai 2012

Gabriela Mistral







***Rapport de la rencontre annuelle 2012***  
***« La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire »***

Valparaiso, Chili  
les 9 et 10 mai 2012

***Groupe des femmes parlementaires***  
***ParlAmericas***

Linda Machuca  
**Présidente du Groupe des femmes parlementaires - ParlAmericas**

Edition: Eufemia Sánchez Borja  
Rédaction: Eufemia Sánchez Borja  
Toutes les images contenues dans ce rapport ont été prises par René Lescornez

Conception et mise en page:



*ediciones*

Santiago Oe3-225 y Venezuela / Telfax: 255-2226  
Quito, août 2012

© ParlAmericas 2012

Avertissement:

Ce document présente le résumé exécutif des experts et expertes qui ont participé à cette réunion et contient une synthèse de certaines des interventions des femmes et des hommes parlementaires qui ont participé à la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012). Il est important de souligner que ce document ne reflète pas nécessairement les critères de ParlAmericas.

**ParlAmericas**

500 - 165 Sparks St.  
Ottawa, Ontario K1P 5B9  
Canada  
Tél: + 1-613-594-5222  
Fax: + 1-613-594-4766  
Courriel: [info@parlamericas.org](mailto:info@parlamericas.org)

**Présidence du Groupe des femmes parlementaires-ParlAmericas**

Calle Juan Murillo N 21-166 y San Gregorio. 6to Piso, Of. 608.  
Edif. DINADEP - Assemblée Nationale Équateur - Quito, Équateur  
Courriel: [women@parlamericas.org](mailto:women@parlamericas.org)

*«La sécurité citoyenne pour les femmes,  
une fonction parlementaire»*



*«Photo officielle de la réunion annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)»  
Frontis, Chambre des députés du Chili*



**ParlAmericas**

*Parlamentaires pour les Amériques  
Parliamentarians for the Americas  
Parlamentarios por las Américas  
Parlamentares para as Américas*

*Valparaíso, Chili  
les 9 et 10 mai 2012*



«La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire»  
a été possible grâce à:



Canadian International  
Development Agency

Agence canadienne de  
développement international



Entidad de las Naciones Unidas para la Igualdad  
de Género y el Empoderamiento de las Mujeres





## TABLE DES MATIÈRES

I.	Remerciements	11
II.	Présentation institutionnelle	13
	2.1 ParlAmericas	13
	2.2 Le Groupe des femmes parlementaires	15
III.	Ordre du jour de la rencontre 2012	20
IV.	Discours d'ouverture: Linda Machuca, présidente du Groupe de femmes parlementaires	21
V.	Synthèse des interventions de la cérémonie d'ouverture	
	5.1 Extrait du discours du Président de la Chambre des députés du Chili, député, Nicolás Mönckeberg	24
	5.2 Extrait du discours de la députée Mónica Zalaquett, représentante du pays hôte	25
VI.	Panels de travail	28
	6.1 Panel 1: « <i>Étude comparative de la violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes</i> », experte: Christine Brendel	28
	6.2 Panel 2: « <i>Féminicide</i> » expert: Pável Uranga	44
	6.3 Panel 3: « <i>Comment les budgets nationaux sont adaptés aux besoins en matière de sécurité</i> », experte: Lorena Vinueza	57
VII.	Synthèse Panel 4: « <i>La participation politique des femmes au Chili</i> »	76
	7.1 Synthèse de l'intervention de Pamela Villalobos, Commission économique pour l'Amérique latine (CEPALC)	78
	7.2 Synthèse de l'intervention de Cristina Bitar, représentante de la société civile	82
	7.3 Synthèse de l'intervention de Carolina Schmidt, ministre du Service national des femmes (SERNAM)	86
	7.4 Commentaires des participants	91
VIII.	Conclusions et recommandations	94
IX.	Liste des participants à la rencontre	96
ANNEXE 1	Photos des activités sociales	100



## I. REMERCIEMENTS

La *Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)* de ParlAmericas a pu être organisée grâce à l'Agence canadienne de développement international (ACDI), au Secrétariat technique de ParlAmericas, à la Chambre des députés du Chili, au Service national des femmes du Chili (SERNAM), au Secrétariat national du tourisme du Chili (SERNATUR), à ONU Femmes région andine – à travers de son programme de coopération avec le Groupe parlementaire pour les droits des femmes de l'Assemblée nationale de l'Équateur, à l'Agence de coopération technique allemande pour le développement (GIZ) – à travers de son programme ComVo Femme et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), institutions auxquelles nous remercions pour l'aide et le soutien qu'elles fournissent régulièrement au Groupe des femmes parlementaires.

Ces remerciements s'adressent également à la solide équipe de ParlAmericas, formée par Eufemia Sánchez, Viviane Rossini, Gina Hill, Thais Martín Navas et Marcelo Virkel. Enfin, tous nos remerciements au Président de ParlAmericas, M. Randy Hoback, pour son soutien.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance aux autorités du Chili, au Président Sebastián Piñera pour ses salutations adressées par visioconférence, au Président de la Chambre des députés, le député Nicolás Mönckeberg, ainsi qu'aux députées Mónica Zalaquett et Alejandra Sepúlveda, grâce à l'initiative et à l'engagement desquelles cette rencontre 2012 «**La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire**» a eu lieu à Valparaíso, Chili, les 9 et 10 mai 2012.

Nous remercions tout spécialement pour leur présence chacun des délégués représentant les pays des Amériques qui se sont donnés rendez-vous à la rencontre «**La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire**».

Nous voulons finalement souligner le travail réalisé par tous les fonctionnaires de la Chambre des députés du Chili, représentés par Carlos Cámara et Patricio Olivares et leurs équipes respectives, et par Paula Müller chargée de la coordination globale de la *Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)*.

Linda Machuca Moscoso

Présidente du Groupe des femmes parlementaires - ParlAmericas  
Membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur



## II. PRESENTATION INSTITUTIONNELLE

### 2.1 PARLAMERICAS

ParlAmericas était connu sous le nom de FIPA (Forum interparlementaire des Amériques) jusqu'en septembre 2011. ParlAmericas est un réseau indépendant composé des législatures nationales de 35 États des Amériques du Nord et du Sud, de l'Amérique Centrale et des Caraïbes.

Nos membres font la promotion de l'engagement des parlementaires dans le système interaméricain et visent à stimuler le dialogue entre parlementaires sur les enjeux touchant les Amériques.

#### i. Objectifs

Les objectifs de ParlAmericas sont:

- Contribuer au développement d'un dialogue interparlementaire sur les enjeux touchant les Amériques
- Favoriser le partage d'expériences, le dialogue et la coopération interparlementaire dans les dossiers d'intérêt commun des États membres
- Renforcer le rôle de l'organe législatif dans la démocratie ainsi que la promotion et la défense de la démocratie et des droits de la personne
- Promouvoir l'harmonisation de la législation et l'élaboration des lois entre les États membres
- Contribuer au processus d'intégration, instrument privilégié de développement durable et harmonieux

#### ii. Structure

Les principaux organes de ParlAmericas sont:

- L'**Assemblée plénière**, le principal organe de décision du réseau, qui est formée de représentants accrédités des législatures membres de ParlAmericas
- Le **Conseil d'administration**, dont les membres sont élus par l'Assemblée plénière et qui représentent les quatre sousrégions de l'hémisphère
- Le **Comité exécutif**, composé du président de ParlAmericas, du 1er viceprésident, de la 2e viceprésidente – qui est aussi la présidente du Groupe des femmes parlementaires, et du secrétaire-trésorier
- Le **Secrétariat technique**, situé à Ottawa (Canada), qui met en œuvre les programmes et les projets de l'organisation, appuie le conseil

d'administration et le Comité exécutif, et remplit la fonction de mémoire institutionnelle

- Le **Groupe des femmes parlementaires**, un groupe de travail permanent dont la présidente est élue par l'Assemblée plénière

## **Description de notre activité**

ParlAmericas a pour objectif de contribuer à consolider la démocratie et la gouvernance dans l'hémisphère, d'améliorer la façon d'affronter les menaces contre la sécurité dans l'hémisphère et de renforcer les droits des citoyens de la région. Les États membres de ParlAmericas sont également engagés à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement économique dans la région.

Les thèmes spécifiques qui ont été discutés à ce jour comprennent: la sécurité citoyenne, la criminalité, la démocratie, l'économie, la question du genre, la migration, la pauvreté, le terrorisme, les catastrophes naturelles et le commerce.

Entre autres activités, ParlAmericas organise des ateliers de formation étroitement alignés sur les thèmes qui revêtent actuellement une importance hémisphérique et sur les thèmes identifiés comme essentiels par les parlementaires pour accomplir leurs tâches. Ces activités de formation offrent aux participants l'occasion d'approfondir ces thèmes avec des experts, de partager des meilleures pratiques et d'élaborer des plans d'action.

ParlAmericas comprend un groupe de travail permanent : le Groupe des femmes parlementaires. Celui-ci comprend des représentants de chacune des sous-régions des Amériques : l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes, qui se rencontrent statutairement au cours des réunions de l'Assemblée plénière de ParlAmericas et organisent une réunion annuelle qui rassemble tous les parlementaires de l'hémisphère.

## 2.2 LE GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES

### i. Brève histoire de la trajectoire du Groupe des femmes parlementaires

Lors de la deuxième assemblée plénière de ParlAmericas (à cette époque, le Forum interparlementaire des Amériques - FIPA), tenue à la ville de Panama, au Panama, en 2003, les femmes parlementaires présentes ont organisé un petit-déjeuner de travail pour discuter de leur rôle au sein du parlement, de la politique et de ce qui était alors le FIPA.

La parlementaire argentine Margarita Stolbizer a proposé la mise en place permanente de ce groupe. La suggestion a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière de ParlAmericas et, depuis 2003, le Groupe des femmes parlementaires se réunit régulièrement au cours de rencontres ou de séminaires de formation.

À ce jour, le travail du Groupe des femmes parlementaires a été promu pendant les trois mandats présidentiels suivants:

- 2003-2005: Margarita Stolbizer
- 2006-2009: Cecilia López
- 2009-actuellement: Linda Machuca

### ii. Objectifs

En vertu des règlements de ParlAmericas, le Groupe des femmes parlementaires a ses objectifs généraux:

- Renforcer le leadership des politiciennes grâce à des échanges régionaux permanents
- Promouvoir la création de conditions propices à l'égalité des chances, en accordant la priorité à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination de la discrimination dans l'emploi
- Renforcer les démocraties dans les pays des Amériques en vue d'atteindre le respect des droits de la personne et d'avoir des conditions qui favorisent le développement social équitable et durable
- Promouvoir la création de mécanismes qui encouragent la participation des femmes en politique
- Renforcer la participation dynamique des femmes dans les séances de travail de ParlAmericas, en incorporant une perspective de genre dans chacun des sujets analysés par l'organisation

### iii. Travail actuel du Groupe des femmes parlementaires: présidence de Linda Machuca

Après avoir assumé la présidence du Groupe des femmes parlementaires en novembre 2009, lors de la 6ème Assemblée plénière du FIPA, à Ottawa, Linda Machuca, membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur, a organisé trois événements internationaux pour les 35 pays membres et a également créé des plates-formes de travail et des projets futurs à développer entre les parlementaires. La première rencontre a été intitulée «*Les femmes au pouvoir: les défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle*», elle s'est tenue les 12 et 13 août 2010 à Quito, Équateur, et a réuni 44 hommes et femmes parlementaires venant de 17 pays différents des Amériques.

En 2011, le Groupe des femmes parlementaires a organisé la rencontre «*Leadership politique des femmes: Plan d'action pour les Amériques*» qui s'est tenue à Saint-Domingue, République dominicaine, le 30 juin et le 1er juillet, avec la participation de 72 parlementaires venant de 14 pays différents des Amériques.

C'est à partir de 2011, que les rencontres du Groupe des femmes parlementaires cherchent à promouvoir la capacité des représentants, et à inclure et engager le travail des législateurs et des législatrices dans la défense des droits des femmes.

### iv. Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012) «*La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire*»

Pour l'année 2012 et grâce à l'initiative des députées du Chili Mónica Zalaquett et Alejandra Sepúlveda, il a été décidé que la rencontre «*La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire*» se tiendrait les 9 et 10 mai 2012 à Valparaíso, Chili.

Deux expertes et un expert en Sécurité citoyenne ont participé à cette rencontre. Ces experts sont: Christine Brendel (Panel 1 «*Étude comparative de la violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes*»), Pável Uranga (Panel 2 «*Féminicides*») et Lorena Vinuesa (Panel 3 «*Comment les budgets nationaux sont adaptés aux besoins en matière de sécurité*»). La qualité des expositions des panels a satisfait les parlementaires qui ont participé à cette rencontre et leur a offert des nouvelles connaissances et des outils.

Une nouvelle méthodologie a été appliquée et une députée chilienne a été invitée pour jouer le rôle de modératrice de chaque panel ; ainsi les députées Adriana Muñoz, Andrea Molina, Alejandra Sepúlveda et Carolina Goic ont participé activement aux ateliers. Pour accompagner le travail des panélistes et des modératrices, il a été jugé important d'inclure la vision d'un rapporteur sur chacune des questions dans une perspective régionale. Il a donc été décidé d'inviter un homme ou une femme parlementaire par région

afin qu'ils puissent présenter une analyse comparative du thème traité dans chaque panel en tenant compte de la situation dans leur région en général et dans leur pays en particulier. Cette nouvelle méthodologie nous a permis d'en savoir plus sur les 4 régions des Amériques et sur leurs expériences spécifiques.

En conséquence, dans le Panel 1 «*Étude comparative de la violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes*» les participants étaient les suivants: Susan Truppe du Canada qui représentait l'Amérique du Nord, Michael Peyrefitte du Belize, pour les Caraïbes, Gina Godoy de l'Équateur, pour l'Amérique du Sud et Lucía Alba de la République dominicaine, pour l'Amérique Centrale. Pour le panel 2 «*Féminicide*» les rapporteurs étaient Adriana González du Mexique, représentant l'Amérique du Nord, Karina Rivera du Guatemala, pour l'Amérique Centrale, Ana María Solórzano du Pérou, pour l'Amérique du Sud et Lyndira Oudit de Trinité-et-Tobago, pour les Caraïbes. Enfin, dans le Panel 3 «*Comment les budgets nationaux sont adaptés aux besoins en matière de sécurité*» les participants étaient: Céline Hervieux-Payette du Canada pour l'Amérique du Nord, María Jeannette Ruiz de Costa Rica, pour l'Amérique Centrale, Jennifer Simons du Suriname, pour l'Amérique du Sud et Frederick Stephenson de Saint-Vincent-et-les-Grenadines pour les Caraïbes.

Dans un effort pour contribuer à la discussion sur un sujet de préoccupation lié à la réalité des femmes du pays hôte, un espace a été consacré à la réalité politique actuelle des femmes chiliennes, dans un atelier spécial appelé «*La participation politique des femmes au Chili*». Les intervenants de ce panel étaient: Carolina Schmidt, ministre du Service national des femmes (SERNAM), Cristina Bitar, représentante de la société civile et Pamela Villalobos de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

La discussion d'une question aussi fondamentale que la sécurité citoyenne a attiré l'attention de 22 pays, représentés par 42 délégués qui, pendant deux intenses journées de travail, ont discuté de la violence structurelle exercée contre les femmes et de la nécessité de changer les schémas socioculturels qui conditionnent cet exercice constant. Ils ont pris conscience des taux alarmants et des formes spécifiques de violence de genre qui affectent le bon développement et l'économie de la région.

Avec la même préoccupation, le problème du féminicide a été abordé, comme un crime qui n'est pas encore considéré comme une catégorie d'analyse et moins encore comme une référence criminologique, situation qui entraîne l'invisibilité des phénomènes convergents qui se développent et qui constituent la violence sexuelle systémique contre les femmes. De même, nous avons analysé les budgets nationaux et dans quelle mesure ils contribuent à la prévention et la réhabilitation de la violence basée sur le genre.

## Conferéncia de premsa



*Andrea Molina, Adriana González, Mónica Zalaquett,  
Linda Machuca, Cristina Girardi, Alejandra Sepúlveda*



*Linda Machuca*



*Andrea Molina, Adriana González, Mónica Zalaquett,  
Linda Machuca, Cristina Girardi, Alejandra Sepúlveda*



*Alejandra Sepúlveda*



*Première rangée: Cristina Girardi y Linda Machuca  
Deuxième rangée: Marta Isasi, Alejandra Sepúlveda, Mónica Zalaquett,  
Ximena Vidal, María Antonieta Saa*

## Réception de bienvenue à Cerro Castillo



*Mot de bienvenue de la députée Alejandra Sepúlveda*



*Frédéric Stephenson, María Angélica Cristi*



*Mylène Freeman, Michel Rathier, Mónica Zalaquett*



*Céline Hervieux-Payette, Denise Pascal, María Angélica Cristi, Marta Irujo, Ximena Vidal*



*Lyndira Ondit, Alejandra Sepúlveda, Mónica Zalaquett*

### III. ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE

Mardi 8 mai 2012

20:00 - 22:00

**Réception de bienvenue à Cerro Castillo**

- Salutations de la députée Alejandra Sepúlveda
- Remerciement de la présidente du Groupe des femmes parlementaires, Linda Machuca

Mercredi 9 mai 2012

09:00 - 10:00

**Inauguration officielle. Salón de Honor, Congrès national**

- Salutations du président du Chambre des députés, Nicolás Mönckeberg
- Salutations du président de la République du Chili, Sebastián Piñera (vidéo)
- Salutations du président de ParlAmericas, Randy Hoback (vidéo)
- Salutations de la députée Mónica Zalaquett
- Ouverture de la Rencontre 2012, présidente du Groupe des femmes parlementaires, Linda Machuca

10:30 - 13:30

**Panel 1: Étude comparative de la violence sexiste en Amérique latine et les Caraïbes**

Expert: Christine Brendel (Allemagne)  
 Modératrice: députée Adriana Muñoz (Chili)

13:30 - 14:50

Déjeuner. Restaurant porteño *Zamba & Canuta*

15:00 - 18:15

**Panel 2: Féminicide**

Expert: Pável Uranga (Mexique)  
 Modératrice: députée Andrea Molina (Chili)

20:00

Dîner. Restaurant *Oda al Pacífico*

Jueves 10 de mayo

09:00 - 12:00

**Panel 3: Comment les budgets nationaux sont adaptés aux besoins des questions de sécurité**

Expert: Lorena Vinueza (Équateur)  
 Modératrice: députée Carolina Goic (Chili)

12:15 - 13:15

**Panel avec des invités spéciaux: La participation politique des femmes au Chili**

- Carolina Schmidt, Ministre du SERNAM, *Le diagnostic de l'état actuel de la participation politique des femmes au Chili*
- Cristina Bitar, Représentante de la société civile, *Genre et représentation politique, est-ce suffisant l'inclusion?*

13:15 - 13:40

**Intervention de Pamela Villalobos**, CEPALC, *Défis à l'autonomie des femmes, une perspective régionale*

13:40 - 15:00

Déjeuner. Congrès national

15:00 - 16:30

Préparation et approbation du document final

16:30 - 19:00

Activité touristique

## IV. DISCOURS D'OUVERTURE

*«La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire»*



*Linda Machuca Moscoso*

**Membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur**  
**Présidente du Groupe des femmes parlementaires - ParlAmericas**

Monsieur le Président de la Chambre des députés du Chili, Député Nicolás Mönckeberg, Madame la députée Mónica Zalaquett, Mesdames et Messieurs les parlementaires du Chili et de tous les pays des Amériques, Mesdames, Messieurs.

Cette année, nous comméorons le centenaire de la Journée internationale de la femme. Au cours de ce siècle, nous avons parcouru un long chemin pour jeter les bases de l'égalité des genres et des droits de la femme et pour encourager la participation politique et l'inclusion économique.

A l'heure actuelle, construire un pays, une région et un monde qui respecte l'égalité des genres est une priorité qui pose des défis pour tous les pays, riches ou pauvres, du Nord ou du Sud.

Sans doute, «le siècle dernier a été témoin d'une expansion sans précédent des droits des femmes, une des révolutions sociales les plus profondes que le monde n'ait jamais vues».\* Les droits politiques étaient un objectif lointain, puisqu'il y a 100 ans seulement dans deux pays du monde les femmes avaient le droit de vote alors qu'aujourd'hui il s'agit d'un droit presque universel.

Selon des données recueillies par ONU Femmes, en juillet 2011 seulement 28 pays du monde pouvaient affirmer que la représentation parlementaire des femmes avait atteint un taux de 30% ou plus, et seulement 19 femmes étaient à la tête du sort de leur pays en tant que chefs d'État ou de gouvernement élues.

\* Bachelet, Michel. Rapport annuel 2010 - 2011. ONU Femmes

ParlAmericas, comme un réseau indépendant composé de législateurs nationaux de 35 États des Amériques du Nord et du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, promeut la participation parlementaire dans le système interaméricain. ParlAmericas favorise le développement du dialogue interparlementaire sur les questions hémisphériques pertinentes.

Dans ce contexte, le Groupe des femmes parlementaires s'est engagé à aborder dans ses débats des questions qui font l'objet de préoccupations dans l'hémisphère et concernent les hommes et les femmes, en donnant toujours une perspective de genre qui engage les parlementaires à réaliser un travail de recherche d'égalité politique, économique et sociale. Chaque année, le Groupe des femmes parlementaires aborde un sujet de conjoncture et de préoccupation commun entre les pays des Amériques. Pour l'évènement de 2012, nous avons intitulé cette rencontre *«La sécurité citoyenne pour les femmes, une fonction parlementaire»*.

Bien que chaque rencontre du Groupe des femmes parlementaires aborde un thème de conjoncture important pour le continent, il est également vrai que le fait de nous déplacer d'une année à l'autre est une occasion pour qu'au sein du Parlement hôte on aborde les questions qui préoccupent les femmes au niveau local. Ainsi, un rendez-vous auquel participent tant de pays a une incidence politique qui va au-delà des aspects législatifs.

Une réunion de cette nature constitue un espace d'évaluation et de connaissance de la situation législative et des progrès accomplis dans la réalisation des droits des femmes dans nos pays ; c'est aussi une rencontre qui peut ouvrir les portes pour que davantage de femmes s'intéressent à la participation politique, ce qui est un des rêves du Groupe des femmes parlementaires de ParlAmericas.

La tenue de cette nouvelle rencontre est une source de joie ; je tiens donc à exprimer ma sincère gratitude à la Chambre des députés, en la personne de son Président qui nous accueille, le député Nicolás Mönckeberg.

Je remercie également les députées Mónica Zalaquett et Alejandra Sepúlveda, qui ont eu l'initiative de proposer le Chili comme pays hôte de la rencontre du Groupe des femmes parlementaires et qui, avec dévouement et engagement, ont travaillé pour que cette nouvelle rencontre soit un succès.

Le problème de sécurité a été traité pour la première fois lors de l'Assemblée plénière de ParlAmericas en 2011 au Paraguay. Voyant l'intérêt suscité chez les parlementaires et, après avoir sollicité l'opinion des participants à la rencontre de 2010 en République dominicaine, nous avons décidé de consacrer le présent rapport annuel à la sécurité citoyenne des femmes, considérée comme une tâche et une responsabilité de ceux qui sont les parlementaires des Amériques.

Ainsi, il a été décidé que cette année, l'objectif serait de discuter des stratégies visant à intégrer des mécanismes spécifiques de protection des femmes dans les politiques nationales de sécurité publique dans les pays des Amériques. Cet objectif sera atteint à travers trois panels, dont le premier est: «*Étude comparative de la violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes*» sous la responsabilité de l'experte Christine Brendel, puis nous continuerons avec le panel consacré au «*Féminicide*» pour lequel nous serons accompagnés par Pavel Uranga, le troisième panel sera sous la responsabilité de Lorena Vinueza, et il est intitulé «*Comment les budgets nationaux sont adaptés aux besoins en matière de sécurité*». Nous concluons ces deux journées de travail par un atelier consacré à «*La participation politique des femmes au Chili*» auquel participeront la ministre du Service national des femmes (SERNAM), Carolina Schmidt et Cristina Bitar représentante de la société civile. La dernière intervention correspondra à Pamela Villalobos de la Commission Économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

J'adresse également mes salutations et ma gratitude au personnel de la Chambre des députés qui, avec un dévouement absolu, a pris soin de toute l'organisation de la rencontre.

Le fait que 25 pays soient représentés à cette rencontre n'est pas une coïncidence mais le fruit, d'une part, de l'intérêt des femmes et des hommes parlementaires à se former et acquérir davantage de connaissances sur des questions importantes comme la sécurité, et, de l'autre, d'un travail minutieux du groupe de travail de ParlAmericas à qui je tiens à exprimer ma gratitude.

Je tiens à souligner la collaboration de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui a permis la réalisation du travail du Secrétariat technique de ParlAmericas, et qui en outre nous aide à atteindre les objectifs du Groupe des femmes parlementaires.

Je remercie également ONU Femmes région andine, le Service national des femmes (SERNAM), le Secrétariat national du tourisme (SERNATUR), et tous ceux qui ont permis qu'aujourd'hui nous soyons réunis ici dans la salle d'honneur du Congrès du Chili.

Je vous invite, chers collègues législateurs à travailler avec dévouement pendant ces deux journées pour tirer le meilleur profit de cet espace d'échange et de partage, et apprendre et partager les bonnes pratiques.

Je vous souhaite une journée de travail fructueuse. Bienvenue à toutes et à tous.

Merci.

*Valparaíso le 9 mai 2012*

## V. SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE



*Nicolás Mönckeberg*

### 5.1 Extrait du discours du Président de la Chambre des députés du Chili, le député Nicolás Mönckeberg

Je souhaite vous féliciter pour cette initiative et pour avancer dans la discussion sur les défis qu'implique une plus grande participation des femmes dans la prise des décisions importantes de chacun de nos pays. Probablement dans les années

cinquante, quand il y avait des séminaires de cette nature, je pense en particulier aux États-Unis, l'approche était très différente, par exemple, on discutait des mesures à mettre en œuvre pour que les femmes décident d'entrer dans l'enseignement supérieur. Les statistiques étaient éloquentes: moins de 10% des étudiants entrant à l'université étaient des femmes. Dans certains États, le chiffre n'atteignait pas même 5%. Le débat n'était pas facile. Certains affirmaient que le passage à l'enseignement supérieur n'était pas le premier objectif des femmes et que, bien qu'il fallait augmenter la qualité de l'éducation, la participation des femmes était secondaire, que les choses évoluaient naturellement et qu'il n'était pas nécessaire d'encourager la participation des femmes. Cela se passait il y a à peine 50 ans. (...)

Par conséquent, la véritable réflexion qui doit être la nôtre aujourd'hui est profonde, elle consiste à savoir si nous voulons que l'État et les institutions auxquelles nous participons jouent un rôle actif, avec des politiques concrètes destinées à favoriser ou à assurer la participation des femmes aux décisions publiques. (...)

Du point de vue de notre pays, je pense que ce rôle actif de la part des institutions de l'État est fondamental. (...)

Il ne s'agit de faire de la place aux femmes seulement parce qu'elles sont des femmes, mais d'agir dans la conviction que la politique et la société obtiennent de meilleurs résultats quand il existe une parité de genre dans les décisions de participation. (...)



*Mónica Zalaquett*

## 5.2 Extrait du discours de la députée Mónica Zalaquett, représentante du pays hôte

Nous vivons un moment spécial pour toutes les femmes de ce pays. Pour la première fois, le Chili est l'hôte de la réunion annuelle du Groupe des femmes parlementaires, qui réunit aujourd'hui plus de 22 pays du continent, représentés par 44 parlementaires, et qui vise à être un forum de rencontre et de réflexion sur le rôle des femmes dans l'activité publique, notamment dans les activités parlementaires. (...)

En inaugurant la rencontre annuelle 2012, je tiens à parler de l'importance et de la signification de ces forums et du fait qu'ils existent, se maintiennent et se renforcent au fil du temps. Je crois fermement à la valeur du travail de collaboration et à l'engagement collectif que ces rencontres génèrent. Ici, non seulement on partage des expériences sur des questions pertinentes et actuelles dans nos pays, mais aussi de nouvelles connaissances sur des problèmes qui sont souvent ancrés dans notre société et dont nous ne pouvons pas visualiser clairement des solutions alternatives. Cela, sans aucun doute, est une occasion d'enrichir notre travail de législateur. (...)

Certes, une partie de notre tâche de législateur est d'élaborer des politiques qui contribuent à éradiquer la violence contre les femmes et à promouvoir leurs droits. Nous ne pouvons pas ignorer l'importance d'aborder ce thème dans toute sa complexité, car en préservant l'intégrité physique et psychologique des femmes, non seulement on les protège mais aussi on protège leur famille et, à travers d'elle, toute la société. (...)



*Adriana Muñoz, Patricio Melero*



*Nancy Castillo, Germán Blanco*



*Malaka Parker*



*Salón de Honor del Congreso Nacional de Chile*



*Claudio Perdomo, Martha Jiménez,  
Adriana González*



*Carolina Gois, Alejandra Sepúlveda*

*Séances de travail de la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)*



*Marilyn Vallarino, Ana María Solórzano*



*Lyndira Oudit, Graciela Cáceres*



*Denise Pascal, Susan Truppe*



*Hilda Saavedra*

*Séances de travail de la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)*

## VI. PANELS DE TRAVAIL

### 6.1 PANEL 1

#### *«Étude comparative de la violence sexiste en Amérique latine et les Caraïbes»*



**Experte:** *Christine Brendel*

*Modératrices:*



Adriana Muñoz, Chili



Alejandra Sepúlveda, Chili

#### **Rapporteuses/rapporteurs régionaux**

- Susan Truppe, Canada
- Lucía Alba, Rep. dominicaine
- Gina Godoy, Équateur
- Michael Peyrefitte, Belize

Amérique du Nord  
Amérique Centrale  
Amérique du Sud  
Caraïbes

## i. Article

# La violence de genre selon une perspective nationale dans les Amériques et les Caraïbes<sup>1</sup>

*Christine Brendel<sup>2</sup> et Catherine Wolf<sup>3</sup>*

### Résumé

La violence de genre est une violation des droits humains qui affecte des millions de femmes dans le monde, sans distinction de nationalité, de classe, de culture ou d'âge. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène mondial, la violence contre les femmes fait preuve de variations en ce qui concerne son incidence et ses manifestations spécifiques selon le contexte de la région considérée. En Amérique latine et aux Caraïbes, les taux sont alarmants et les formes spécifiques de violence de genre affectent le développement et l'économie de la région.

---

1 Cet article a été soumis par l'experte Christine Brendel et comprend la présentation à la Rencontre annuelle du Groupe de femmes parlementaires (2012).

2 Directrice régionale du programme ComVoMujer- Combattre la violence contre les femmes au Pérou, en Bolivie, en Équateur et au Paraguay – de l'Agence de coopération technique allemande pour le développement. GIZ, orienté vers le développement des mesures visant à améliorer la coopération entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la prévention et la lutte contre la violence de genre, en particulier celle exercée contre les femmes rurales, autochtones et afro-descendantes.

Brendel a débuté sa carrière professionnelle en 1983 en Afrique occidentale et depuis 1988 elle travaille en Amérique latine. Jusqu'en 2002, elle a travaillé dans plus de 10 pays latino-américains à la promotion de la démocratie, sur les questions de genre, dans les domaines du développement de projets entrepreneuriaux, de la planification, du suivi et de l'évaluation de projets.

Elle a travaillé en Allemagne pour le Ministère fédéral du Développement et de la Coopération économique, la Coopération allemande pour le développement, le Service allemand pour le développement et InWEnt (2002/04). Christine Brendel a travaillé à Washington D.C. (2004/07), elle a été responsable de la direction du Programme de genre au siège de la GIZ en Allemagne et depuis 2009 elle fait partie du conseil d'administration de l'OCDE CAD GenderNet.

3 Conseillère junior du programme ComVoMujer - Combattre la violence contre les femmes au Pérou, en Bolivie, en Équateur et au Paraguay – de l'Agence de coopération technique allemande pour le développement. GIZ.

Catherine Wolf est juriste spécialisée dans les droits de l'homme et le droit international (LL.M. King 's College London) et a acquis ses premières expériences pratiques en Allemagne, en France et au Pérou, dans son travail pour le Ministère des Affaires étrangères allemand, au Centre des Droits Humains à l'Université de Potsdam et à Amnistie internationale, entre autres. Ses centres d'intérêt sont les droits humains, et elle est spécialisée dans les domaines des droits des femmes, de la gouvernance et de l'accès à la justice.

Depuis 2011, elle participe au programme de formation du Ministère fédéral de la Coopération économiques et du développement pour les futurs/-es experts/-es et les dirigeants/-es des organisations internationales pour la coopération au développement.

Cet article présente et examine les schémas socioculturels découlant d'un système patriarcal marqué par le (post) conflit, la discrimination et l'inégalité qui détermine la violence de genre dans la région.

Une stratégie nationale de lutte contre la violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes doit se focaliser sur les changements socioculturels et sur la mise en œuvre effective des politiques publiques. Pour cela, les sanctions strictes contre les responsables de la violence envers les femmes doivent être accompagnées par des campagnes de sensibilisation destinées à la population et de formation des responsables de l'application des politiques publiques et des lois.

Il est également nécessaire de faire une révision des règles existantes afin de mettre en place un cadre juridique basé sur une approche de genre qui abolisse les stéréotypes de genre et les concepts sexistes typiques des sociétés patriarcales dans lesquelles nous vivons. Pour parvenir à une législation intégrale il faut un processus intersectoriel et participatif qui comprenne notamment les organisations de la société civile.

Les parlements nationaux ne contribueront à l'éradication de la violence de genre que si le processus de formulation, d'approbation et d'application des lois tient compte des propositions des différents secteurs de la société. Par cette voie ils pourront respecter les obligations nationales et internationales des États, promouvoir les droits fondamentaux de ses citoyennes et soutenir le développement de leur région dans le cadre du droit à une vie sans violence pour tous.

## Introduction

La violence de genre est un phénomène mondial qui touche toutes les cultures, les nations et les classes sociales et tous les âges, affectant des millions de femmes dans tous les pays. Ce phénomène diffère des autres formes de violence parce que le facteur de risque ou la source de vulnérabilité est le simple fait d'être femme. La définition des Nations Unies de 1994 est la suivante: «tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée». Cette définition précise que la notion de violence de genre comprend de nombreuses variations et de nombreux types de violence. Il peut s'agir du fait de frapper une femme ou de la menacer sur son lieu de travail, du harcèlement dans la rue ou du viol. La non intervention de la part de l'État entre également dans la définition de violence de genre.

Qu'elles soient physique, sexuelle, psychologique, économique, privée politique ou publique, les violences contre les femmes sont un délit. Leurs origines culturelles, économiques, sociales et politiques sont enracinées dans la nature patriarcale de toutes les sociétés indépendamment du système politique ou économique, que ce soit une nation industrielle, un pays en voie de développement ou un peuple autochtone. Tout cela amène l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, à considérer la violence contre les femmes comme étant: «peut-être la violation des droits la plus honteuse. Elle ne connaît pas de limites géographiques, culturelles ou de richesse. Tant que cela continue, nous ne pouvons pas dire que nous avons progressé vers l'égalité, le développement et la paix». Bien qu'il s'agisse d'une épidémie mondiale, les taux de violence de genre, ainsi que la prévalence de certains types de violence, tels que le féminicide, la violence politique et la traite des femmes, sont particulièrement alarmants en Amérique latine et aux Caraïbes.

Le féminicide est la forme la plus extrême de violence contre les femmes et les filles. Étymologiquement, ce terme est l'équivalent féminin du terme «homicide». Diana Russell et Jane Caputi signalent que le féminicide est «le meurtre des femmes commis par les hommes et motivé par la haine, le mépris, le plaisir ou le sentiment de propriété sur les femmes». Les statistiques de la région sont alarmantes: le Pérou a officiellement rapporté 130 victimes de féminicide entre janvier et décembre 2010. En Bolivie, l'Observatoire Manuela a enregistré 96 cas en 2011. À Quito, Équateur, 1831 féminicides ont été notifiés entre 2000 et 2006.<sup>4</sup>

---

4 GIZ-ComVoMujer et MESAGEN (2011), *La violencia contra las Mujeres en Latinoamérica, Femicidio/Feminicidio: Una Muerte Anunciada*, Lima.

Il faut signaler que la violence de genre est non seulement une violation flagrante des droits humains, mais aussi un obstacle majeur au développement de la région, puisqu'elle appauvrit les femmes, leurs familles et leurs communautés et génère des coûts élevés pour l'État liés aux services de santé et de justice ainsi qu'à l'augmentation des taux de mortalité infantile et à la réduction du PIB à cause de la diminution du capital humain et de la productivité du travail.

Le manque de stratégies efficaces pour lutter contre la violence de genre est un reflet de la faible volonté politique des États à s'acquitter de leurs engagements juridiques et politiques au niveaux national et international, tels que les constitutions, les traités ou les conventions (par exemple, la Convention de Belém do Pará ou les Objectifs du Millénaire pour le développement).

L'enjeu pour la région en général et pour les femmes en particulier est important si on considère «le coût pour les États de la violence de genre. L'Organisation internationale du Travail (OIT) estime que les pertes d'emplois causées par le stress et la violence représentent entre 1 et 3,5% du PIB. En 2003, le gouvernement colombien a dépensé plus de 184 milliards de pesos pour prévenir, détecter et combattre la violence contre les femmes. Au Pérou, l'impact financier de la violence de genre sur les revenus des femmes affectées varie entre 1150 et 1500 soles par an».<sup>5</sup>

Il est important d'examiner les circonstances particulières de la violence de genre dans la région pour trouver des solutions pertinentes et efficaces. Pour cela, une première étape consiste à comprendre les concepts généraux de (post) conflit, d'inégalité socio-économique, de racisme et de patriarcat, qui sont à l'origine des manifestations spécifiques de violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes.

Sur la base de ce cadre conceptuel et en fonction des difficultés rencontrées, dans une seconde étape il sera question de mettre en œuvre une approche nationale efficace pour combattre la violence contre les femmes dans les pays de la région. Finalement, nous proposons une stratégie nationale de lutte contre la violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes focalisée sur les changements socioculturels et sur l'application effective des lois par le biais d'un processus intersectoriel et participatif basé sur le genre.

## *2. Normes sociales à l'origine de cette violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes*

Malgré la sous-déclaration des cas, les taux de violence de genre dans la région sont alarmants. Bien qu'il s'agisse d'un phénomène mondial,

<sup>5</sup> GIZ-ComVoMujer et USMP (2011), Marco conceptual ¡Combatar la violencia contra las mujeres es también un asunto empresarial!, Lima.

l'incidence et les caractéristiques de la violence contre les femmes, ainsi que les solutions les plus adéquates pour la combattre, varient en fonction du contexte spécifique de certaines régions, comme dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes.

*i. (Post) conflit et culture de la violence*

En premier lieu, la problématique est insérée dans le cadre général des normes sociales de l'acceptation de la violence. Au cours de ces dernières décennies, différentes sous-régions et certains pays ont traversé des conflits internes sanglants, dont quelques-uns subsistent encore. Dans ces zones de conflit et de post conflit il faut signaler que les expériences violentes sont liées à la perpétration de la violence en général et de la violence spécifique envers les femmes. En outre, des siècles de colonisation et le post-colonialisme ont conduit à l'identification du pouvoir avec la force et la violence. De nombreux conflits internes ont déjà été réglés, cependant il reste le crime (organisé), et la paix n'a pas contribué nécessairement à améliorer les conditions de vie de la population de la région ; de fait, il existe un niveau élevé d'inégalité, de pauvreté, de chômage et de discrimination.

*ii. Une exclusion et une discrimination multifacétiques*

Presque toutes les études internationales<sup>6</sup> considèrent l'Amérique latine et les Caraïbes comme la région de plus grande inégalité socio-économique dans le monde, et il existe une tendance générale de corrélation entre les niveaux élevés d'inégalité et les taux les plus élevés de crimes violents.

À l'exclusion socio-économique s'ajoute l'exclusion liée à l'appartenance ethnique. Ces deux éléments sont indissociables et se renforcent mutuellement. Le racisme fait donc partie intégrante de l'histoire de la région. La déclaration de l'égalité devant la loi ne s'est pas accompagnée de l'abolition de la discrimination envers les populations d'ascendance africaine et les populations autochtones. Le racisme a persisté au sein des élites dominantes pour des raisons idéologiques, mais aussi pour des motifs liés au pouvoir politique et économique. Cachées derrière le mythe de l'égalité raciale et la prétendue égalité devant la loi, l'exclusion et la discrimination des peuples autochtones et d'origine africaine sont devenues invisibles, mais elles n'ont pas disparu. Aujourd'hui encore, l'origine ethnique est un déterminant majeur de la structure de classe dans la région.

---

6 Ferranti et Cols. (2003), *Desigualdad en América Latina y el Caribe: ¿ruptura con la historia?* Banque mondiale, Washington D.C.

Souvent, la discrimination et l'exclusion sont la cause d'une sensation profonde de frustration chez les personnes qui en souffrent, du rejet de leurs origines et de leur identité chez les jeunes et d'un sentiment général d'impuissance. Les faibles institutions des démocraties relativement nouvelles sont dépourvues d'une législation intégrale et à long terme consacrée au bien commun, à la sécurité citoyenne et à la réduction des inégalités socio-économiques et raciales.

### *iii. Le système patriarcal*

Les trois domaines problématiques mentionnés - (post) conflit, inégalité et discrimination - se renforcent mutuellement au sein d'un cadre paradigmatique de patriarcat, une idéologie fondée sur la suprématie et le contrôle sur les femmes exercé par l'homme. À cet égard, la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en 1995 définit les violences faites aux femmes comme: «une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les hommes et les femmes qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes et à la discrimination à leur égard, et empêché leur pleine promotion».

Le patriarcat a ses origines dans le droit grec et romain, où l'homme, chef de famille, exerçait un pouvoir juridique et économique absolu sur les autres membres de la famille. Actuellement le patriarcat s'exprime comme une domination masculine institutionnalisée à travers la vie culturelle, sociale et politique.

La violence de genre reflète les normes sociales qui découlent de cette combinaison de concepts sociopolitiques inhérents à nos sociétés. Cela explique le taux élevé et les manifestations spécifiques de violence contre les femmes enregistrées dans la région.

### *3. Une stratégie intersectorielle et participative contre la violence de genre pour toutes les femmes*

La région d'Amérique latine et des Caraïbes est, en fait, la région qui possède le cadre juridique le plus avancé du monde en ce qui concerne la violence de genre, puisqu'elle possède un instrument spécifique ratifié - la Convention de Belém do Pará - pour prévenir, punir et éradiquer la violence contre les femmes, et tous les pays ont promulgué des lois qui sanctionnent la violence domestique ou familiale.

Cependant, la réalité des femmes, les taux alarmants de violence et le niveau élevé d'impunité montrent clairement que les lois nationales ne sont pas suffisantes ou adéquates pour lutter contre la violence de genre, que ce soit à cause de leur formulation, de leur manque d'application correcte ou d'autres raisons.

Nous présentons ci-dessous quelques recommandations pour améliorer la prévention et le combat contre la violence de genre en Amérique latine et aux Caraïbes.

### *Processus participatifs et intégraux pour l'élaboration de la législation*

Les principaux acteurs dans l'élaboration d'une stratégie nationale contre la violence de genre sont les parlements, car ils jouent un triple rôle en ce qui concerne la protection et le respect des droits de l'homme: légiférer, approuver les budgets et contrôler l'action gouvernementale. En ce sens, il est essentiel que les législateurs et les législatrices définissent clairement les objectifs de la législation. Il s'agit de prévenir la violence de genre pour toutes les femmes et de veiller à l'application correcte de la loi pendant l'enquête, la mise en jugement et la punition de celui qui a perpétré le crime selon une procédure empêchant la victimation des femmes.

Pour atteindre ces objectifs, il est crucial d'impliquer toutes les parties prenantes affectées et / ou chargées d'appliquer les lois.

La loi Maria da Penha (Brésil) a été élaborée par un groupe de travail intersectoriel formé par des organisations de femmes et des représentants de différents ministères et dirigé par le Secrétariat spécial des politiques pour les femmes. La loi proposée a été soumise à la discussion lors des audiences publiques à travers le pays, avant la présentation du projet de loi au Congrès. Cette loi représente un progrès conceptuel important, puisqu'elle incorpore une perspective de genre, qu'elle élargit la définition de violence domestique et tient compte de l'union des couples d'homosexuelles.

- *Les parties prenantes*

Les parties prenantes identifiées de la législation contre la violence de genre sont toutes les entités et les personnes appartenant aux systèmes de justice et au système pénitentiaire, y compris le personnel médical; toutes les organisations et les organismes sociaux de femmes travaillant avec les victimes; les organismes de l'État, en particulier les mécanismes nationaux pour la promotion de la femme; les membres du système de l'éducation; les dirigeants communautaires; les représentants des médias, les bureaux nationaux de statistique et, bien entendu, les victimes elles-mêmes.

Il est également essentiel d'impliquer les ONG dans les organisations non gouvernementales concernées de la société civile.

La violence comme manifestation de l'inégalité au sein du pouvoir est principalement dirigée contre les personnes en situation de

vulnérabilité. À l'intersection de différentes formes de discrimination fondée sur le genre, l'ethnicité et le statut socioéconomique, se trouvent les femmes autochtones et d'origine africaine. Pour garantir les droits de toutes les femmes nous avons besoin de lois et de politiques contre les différentes expressions de violence de genre qui affectent les femmes en situation de profonde vulnérabilité. Malheureusement, les lois et les politiques nationales considèrent les femmes comme un groupe homogène et ignorent la situation spécifique de certains groupes de femmes, notamment les plus pauvres, celles qui vivent en milieu rural, celles qui appartiennent aux minorités et les femmes handicapées affectées par la discrimination, l'éloignement, l'analphabétisme et le manque d'accès à la justice, entre autres.

Cependant, la législation contre la violence de genre ne peut pas être efficace si elle est focalisée sur les secteurs privilégiés de la population. Il est donc très important de permettre la participation d'organisations des droits humains, de femmes, d'autochtones, d'afro-descendantes et autres, dans le processus législatif pour qu'elles puissent représenter les intérêts de leurs membres, faire preuve de vigilance et de critique constructive, et, surtout, fournir des informations sur une réalité souvent méconnue par les élites politiques.

De fait, l'inclusion de la société civile dans leurs activités est considérée comme un des facteurs de succès de la Commission interaméricaine de femmes.

- *Avantages et procédures des processus participatifs*

Un processus participatif n'est pas seulement un principe fondamental de la gouvernance mais garantit aussi les conditions nécessaires pour que la législation soit intégrale, adéquate et efficace dans sa mise en œuvre future:

- En premier lieu, il faut connaître les réalités et les exigences de toutes les femmes pour que les réponses soient aussi appropriées.
- En deuxième lieu, il est important de fonder la législation sur des faits démontrés concernant l'ampleur, la prévalence et l'incidence de toutes les formes de violence contre les femmes, ainsi que leurs causes et leurs conséquences.
- En troisième lieu, Il faut que les femmes affectées et les responsables de la mise en œuvre de la loi soient identifiés pour que celle-ci soit utilisée et exécutée correctement et efficacement.

- Enfin, les budgets pour la mise en œuvre effective de la législation doivent être alloués.

La consultation et la participation citoyenne doivent avoir lieu à plusieurs niveaux, par exemple en développant une base de référence, à travers de tables de travail intersectorielles ou par le biais d'un comité d'expertes impliquées dans la rédaction de la loi. L'échange de bonnes pratiques avec d'autres pays, notamment dans la même région, est également conseillé.

Il existe déjà plusieurs exemples adéquats de processus intersectoriels et participatifs pour élaborer des lois contre la violence de genre, tels que la loi Maria da Penha (Brésil).

*i. Principes directeurs pour la rédaction d'une législation efficace contre la violence de genre qui protège toutes les femmes*

Toute législation contre la violence de genre doit s'attaquer à la discrimination et à la violation des droits de l'homme. Par conséquent, il ne s'agit pas pour les États d'accorder des privilèges aux femmes mais de s'acquitter de leur obligation de respecter et de protéger de façon adéquate les droits fondamentaux des femmes.

Afin de prévenir les crimes contre les femmes, les lois et les politiques doivent garantir que la violence de genre soit considérée comme une responsabilité publique qui ne fait aucune exception et qui implique surtout un changement dans les normes sociales.

- *Vers le changement des modèles socioculturels*

Il s'agit de surmonter les rôles de genre et l'acceptation de la violence en général comme un outil pour maintenir ou conquérir le pouvoir. Pour que les délinquants ne se sentent pas légitimés et que le reste de la société ne réponde pas par le silence ou l'ignorance, il faut une double stratégie de prévention: il est essentiel de disposer d'une loi stricte qui pénalise sans concession la violence de genre comme un acte criminel et, dans le même temps, de diffuser dans les médias, les écoles, les entreprises et à travers d'autres mécanismes influents, des programmes de sensibilisation et de formation de la population générale pour mener à bien le changement socioculturel de la société dans son ensemble. Parallèlement, il est essentiel d'élaborer des mesures pour l'autonomisation des femmes et promouvoir la sécurité dans les secteurs privé et public.

Le secteur privé peut soutenir ce processus dans le cadre de sa responsabilité sociale entrepreneuriale en contribuant à la formation, en prenant soin de ses employées et en menant des campagnes de

sensibilisation publique. Cela permettra de faire face aux effets négatifs que la violence de genre exerce sur la productivité du travail de ses employés.

Une étude menée en Australie a montré que les entreprises assument en moyenne 40% des coûts engendrés par la violence, tandis que le coupable est responsable de seulement 15%.<sup>7</sup> En outre, les entreprises sont des espaces d'interaction sociale importants qui exercent une influence considérable sur la vie de leurs employés.

Évidemment, un tel changement socioculturel ne sera pas possible si ces mêmes lois maintiennent le statu quo. Malheureusement, de nombreuses lois et politiques dans la région renforcent encore les normes sociales et les concepts traditionnels parce qu'elles n'ont pas incorporé une perspective de genre. Par exemple, de nombreuses lois se focalisent sur la violence domestique ou familiale en ignorant les autres types de violence de genre qui se manifestent en dehors du foyer. Par conséquent, on part du principe erroné selon lequel la violence affecte de la même façon tous les membres de la famille, et on conditionne le bien-être des femmes à l'existence de la famille. Souvent, la violence domestique est réduite à la catégorie de délit civil et non pénal ou on applique la procédure de conciliation, méthode qui a été reconnue comme non viable dans le domaine de la violence de genre. De nombreuses lois restent sexistes et discriminatoires ; par exemple quand le viol est défini comme un « attentat à la pudeur », sans aucune référence à l'intégrité des femmes. Pour tout cela, la réévaluation et la modification des lois existantes représentent des progrès importants pour les parlementaires.

- *Se focaliser sur la mise en œuvre pour transformer en une réalité le droit à vivre sans violence*

Il est essentiel de prévenir la revictimisation dans le domaine de la lutte contre la violence de genre. Pour ce faire il faut que la mise en œuvre effective des lois et des plans nationaux fasse partie intégrante de la stratégie générale.

L'Organisation des États américains regrette depuis plusieurs années que les entités du système de justice soient caractérisées par un niveau élevé d'inefficacité et d'impunité à cause du manque de réglementation, de protocoles, de formation et d'autres ressources. A cela s'ajoute la discrimination contre les victimes et leurs familles fondée sur le genre et l'origine ethnique. Tout cela est renforcé par l'ignorance de leurs droits de la part des femmes, en particulier celles qui sont en situation de vulnérabilité.

---

7 op.cit. n2.

Par conséquent, une formation active des entités chargées d'exécuter les lois est nécessaire, qu'il s'agisse des commissariats de police, des refuges, du personnel médical, des autorités de justice communautaire, des procureurs ou des tribunaux.

L'objectif devrait être de garantir que la mise en œuvre des lois et des politiques soit coordonnée et basée sur le genre dans toutes les entités impliquées dans les soins aux victimes à tous les niveaux de gouvernement, en tenant particulièrement compte des zones rurales et pauvres. Au sein de ces entités il faut surmonter les conceptions traditionnelles et sexistes, les mythes et les stéréotypes, pour que les femmes commencent à faire confiance au système de soins et dénoncent les crimes dont elles sont victimes. Il faut donc mettre en place des mécanismes de soutien pour les dénonciateurs, tels que de l'aide juridique et des centres de soins. Cela implique également l'existence de mesures préventives et d'urgence pour les femmes en danger immédiat.

Enfin, nous devons continuellement surveiller et évaluer la mise en œuvre des lois et les statistiques concernant la violence de genre et réformer les règles à la lumière de nouvelles connaissances et de nouveaux progrès en matière des droits humains des femmes.

- *Ressources pour améliorer l'avenir des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes*  
Ces mesures exigent l'assignation de ressources suffisantes aux entités impliquées. Cependant, tout législateur considérera ces ressources bien investies par rapport aux coûts annuels destinés à prévenir et à détecter la violence de genre et à fournir des services aux victimes et à compenser les pertes économiques des entreprises. Car il s'agit finalement d'investir dans le développement de la région et dans le respect des droits fondamentaux des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes.

## ii. Points forts des interventions de nos rapporteuses et rapporteurs

**Lucía Alba, République dominicaine:**

L'organisation de cette réunion est louable car elle vise l'éradication de la violence contre les femmes (...). En analysant les paroles de Mme Christine Brendel, nous voyons que le problème de la violence pose un engagement majeur pour les législatrices et les législateurs des Amériques, et qu'il ne se limite pas aux efforts d'ordre législatif qui ont été déployés. Nous devons aller au-delà pour promouvoir un engagement à tous les niveaux, parce que la démocratie, l'égalité, le développement et la paix concernent la société dans son ensemble.

**Susan Truppe, Canada:**

Dans l'ensemble, les cinq résolutions du Conseil de sécurité, sur les femmes, la paix et la sécurité, pour l'examen de l'impact des conflits sur les femmes et les filles, les hommes et les enfants affirment que la participation des femmes et l'inclusion de la perspective de genre à toutes les étapes des opérations de paix font partie intégrale du développement ou du maintien de la paix durable. Le *Plan d'action canadien sur les femmes, la paix et la sécurité* a été introduit en 2010 et fournit des directives aux départements sur la façon de mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité dans la vie politique, la doctrine, la planification, dans les opérations et la formation pour les opérations de paix, pour les États fragiles et dans les situations de conflit.

**Michael Peyrefitte, Belize:**

Au Parlement, nous sommes 31 représentants dont un seul est une femme. Et nous nous demandons pourquoi les femmes ne soutiennent pas les femmes. Nous avons beaucoup de femmes candidates de tous les coins du pays. Notre population est composée de quatre femmes pour un homme, et pourtant il n'y a qu'une seule femme au Parlement.

Le Belize a un programme dans ce domaine, nous avons mis en œuvre des actions et nous étions les premiers à adopter une politique officielle du gouvernement. En septembre 2010, nous étions les seuls invités à participer au groupe d'experts des Nations Unies et aux plans d'action sur la violence contre les femmes. L'Organisation des Nations Unies a reconnu que le Belize était un des pays les plus avancés en termes de développement et de mise en œuvre de politiques de lutte contre la violence exercée contre les femmes.

**Gina Godoy, Équateur:**

En Équateur, le Décret exécutif n°620 a été promulgué en 2007. Il déclare que l'éradication de la violence de genre contre les enfants, les adolescents et les femmes doit être une politique d'État. Pour sa mise en œuvre, le *Plan national pour l'éradication de la violence de genre* a été élaboré cette même année.

### iii. Commentaires des participantes et des participants

L'intervenante Christine Brendel a posé une question de motivation au début de son intervention: **pourquoi la violence de genre devrait être le thème central de cet événement?** Ce qui a incité plusieurs réponses des femmes et des hommes parlementaires:

**Jennifer Simons, Suriname:**

Tout d'abord, c'est un facteur de déstabilisation pour la société car il y a beaucoup de violence entre les hommes et les femmes. En deuxième lieu, dans mon pays nous avons des lois et des initiatives qui ont émergé de notre Parlement. Si les parlementaires comprennent comment éviter cela, ils peuvent prendre des initiatives pour changer les lois et les règlements, ce qui va aider à résoudre ce problème. Je pense que c'est une expérience basée sur l'apprentissage.

**María Luisa Storani, Argentine:**

Il s'agit d'un point de rencontre permanente dans ces conférences, car il est très difficile à traiter, malgré les années et le travail réalisé au sein des groupes féministes, des mouvements de femmes et de femmes politiques associés dans la lutte contre la violence liées au genre.

Dans mon pays, nous avons progressé très significativement dans la législation, car nous avons une loi sur la violence de genre absolument adaptée aux lignes directrices de la Convention de Belém do Pará, qui stipule que la violence contre les femmes est liée aux relations de pouvoir asymétriques au niveau du couple. C'est ce que stipule cette loi, mais que se passe-t-il dans la réalité? Bien que cette loi existe depuis 2009, nous n'avons pas de politiques publiques allant dans ce sens. Je dis toujours que je suis fière de l'Argentine

en termes de production législative, domaine dans lequel nous sommes un pays du «premier monde», mais pour ce qui est de l'action directe les choses prennent du temps. (...)

**Nancy Castillo**, *Colombie*:

Dans mon pays, la Colombie, nous avons un conflit interne, car les femmes sont non seulement frappées par la violence intrafamiliale, mais aussi nombreuses femmes, y compris les jeunes filles, sont recrutées par des groupes armés qui sont en marge de la loi. (...)

**Claudio Perdomo**, *Honduras*:

A propos de l'importance d'aborder ce type de questions lors d'une réunion aussi décisive que celle-là je veux souligner deux points. Tout d'abord, nous subissons une crise du système de représentation en Amérique latine, ce qui nous permet de faire une évaluation de l'authenticité et de la fonctionnalité du système de représentation, et de l'intégration des femmes en politique et dans les processus politiques, ce qui est fondamental. Deuxièmement, à mesure que le monde change, il est important de voir comment chaque jour une forme de pouvoir différente se développe davantage: le pouvoir latéral, par opposition aux formes traditionnelles de verticalité et de hiérarchisation, qui occupe une place très importante dans les agendas nationaux et internationaux quand il s'agit d'aborder ce type de problématiques.

**Iris Montenegro**, *Nicaragua*:

Un grand salut du peuple du Nicaragua, et nous saluons tout particulièrement l'initiative de ParlAmericas d'avoir choisi cette thématique, car la violence contre les femmes est un fléau qui affecte la vie des êtres humains à des moments différents. Il est important que les parlements abordent ce problème. Je tiens à exprimer qu'au Nicaragua aussi nous devons faire face à cette souffrance et à ce fléau ; cependant des actions visant à lutter contre ces problématiques de manière globale ont été mises en place. (...)

**Céline Hervieux-Payette**, *Canada*:

Au Canada, les agresseurs de femmes sont généralement les chauffeurs de camion, les médecins et la police. La violence prévaut dans les familles

pauvres mais il ne faut pas penser que seules les femmes qui appartiennent aux couches sociales les plus basses souffrent la violence parce que, comme je l'ai déjà dit, les femmes qui vivent dans des palais en sont aussi les victimes. Il faut également penser à la réhabilitation des délinquants. Il peut y avoir de nombreuses lois et des sanctions pour punir les agresseurs mais l'homme qui exerce la violence n'est pas réhabilité.

**Ana María Solórzano, Pérou:**

Dans nos régions, nous devons intégrer les politiques publiques visant à résoudre le problème de la violence liée au genre, établir des stratégies pour la défense des droits des femmes et créer des mécanismes qui protègent les victimes des violences liées au genre. Il est très important de créer des bases de données et des statistiques sur les cas de violence liée au genre et de féminicide sous toutes ses formes. Je crois aussi que nous devrions promouvoir un réseau international intergouvernemental qui aborde les problèmes de violence liée au genre, de traite de personnes et de féminicide dans nos régions.

## 6.2 PANEL 2

### «Féminicide»

**Expert:** Pável Uranga



**Modératrice:** Andrea Molina, Chili

#### **Rapporteuses/rapporteurs régionaux:**

- |                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| - Adriana González, Mexique        | Amérique du Nord  |
| - Delia Karina Rivera, Guatemala   | Amérique Centrale |
| - Ana María Solórzano, Pérou       | Amérique du Sud   |
| - Lyndira Oudit, Trinité-et-Tobago | Caraïbes          |



*Lindyra Oudiz, Ana María Solórzano, Andrea Molina,  
Adriana González, Pável Uranga, Karina Rivera*



*Circinda Salto, Wladimir Vargas*



*Pável Uranga, Karina Rivera*



*Iris Montenegro*



*Adriana Muñoz, Christine Brendel*

*Séances de travail de la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)*

## i. Article

### Violence sexuelle systémique contre les femmes

*Phénomènes convergents*

### Féminicide<sup>8</sup>, disparition forcée et traite à des fins d'exploitation sexuelle

*Mexique, Honduras et Équateur*

*Pável Uranga<sup>9</sup>*

#### Résumé

Le féminicide n'as pas encore été accepté comme une catégorie d'analyse et encore moins comme une figure criminologique, ce qui permet l'invisibilité des phénomènes convergents qui se développent et qui constituent la violence sexuelle systémique contre les femmes.

Sur le continent, les réseaux d'esclavage sexuels ou de traite sont responsables de la disparition de centaines de milliers de femmes de tous nos pays, la plupart d'entre elles expulsées par la féminisation de la pauvreté, les conflits armés et l'exclusion sociale. Dans ce processus, les femmes disparaissent et deviennent prisonnières de l'exploitation sexuelle commerciale en qualité de marchandises et elles sont chosifiées comme des objets dépourvus de valeur humaine. Ce processus finit par tuer beaucoup d'entre elles. La traite à des fins d'exploitation sexuelle est une vraie entreprise millionnaire qui se sert de ses ressources pour saper les institutions.

L'incidence réglementaire, politique et économique des auteurs et victimes de ces délits promeut leur développement à travers la corruption, l'élusion, l'omission, la négligence et l'ignorance de ce phénomène dans les politiques de l'État sur les formes opérationnelles de ces crimes et grâce à l'impunité et

8 Cet article a été soumis par l'expert Pável Uranga et comprend la présentation à la Rencontre annuelle du Groupe de femmes parlementaires (2012).

9 Anthropologue mexicain, spécialiste en anthropologie médicale et médico-légale et en psychologie sociale, il a travaillé avec les organisations de la société civile dédiées à la défense de la vie et de la sécurité des femmes. Il est également le co-fondateur et le rapporteur de l'Observatoire citoyen du féminicide et de l'Observatoire citoyen national du féminicide au Mexique, dont il a été le rapporteur pendant 5 ans.

Au sein de cette organisation, il est parvenu à démontrer le rôle mensonger de l'État mexicain dans la lutte contre le féminicide, qui a conduit à des sanctions du Parlement européen contre ce pays, et le rôle de conseiller du Parlement auprès de l'OCNF lui a été confié. Il a Collaboré avec le procureur spécial sur le thème de la violence exercée contre les femmes et a enquêté sur les ramifications du féminicide et sur la traite des femmes (2005/07).

Corédacteur des rapports «Sombra» pour la CEDAW Mexique (2003/07) et Honduras (2008/09) sur le féminicide. En 2007, il a collaboré avec l'Assemblée nationale constituante de l'Équateur en tant que spécialiste dans la lutte contre le féminicide. En 2011, il a réalisé en Équateur une étude de terrain sur la frontière nord (avec la Colombie) sur la traite des femmes destinées à l'exploitation sexuelle.

à la création d'une culture de la naturalisation et de l'acceptation sociale de la violence contre les femmes.

De par la nature des victimes - des femmes pauvres, migrantes, paysannes, indigènes, noires ou marginalisées- il n'existe aucune structure académique, juridique ou gouvernementale consacrée à étudier la menace qui pèse sur ces femmes. Il n'existe pas non plus de mécanismes préventifs ou d'avertissement précoce de la violence contre les femmes (et s'ils existent, ils sont appliqués sur la base de critères politiques et non pas sur la base de la protection des droits humains).

La convergence de phénomènes criminogènes transnationaux générateurs d'autres délits, tels que le féminicide, la disparition forcée de femmes et la traite ou l'esclavage sexuels, qui constituent une structure sociale de violence acceptable et admissible contre les femmes (52% de la population de nos pays), devrait nous obliger à repenser le systèmes de justice et de formation académique, culturel et statistique au sein des États nationaux.

## Introduction

Dans la culture policière, dans la criminologie et dans l'académisme juridique de notre continent, le féminicide n'est pas encore accepté comme une catégorie d'analyse et encore moins comme une référence criminologique pour la recherche et la poursuite des victimes.<sup>10</sup> Dans la logique patriarcale du droit positif, tous les féminicides sont des «homicides»,<sup>11</sup> permettant ainsi l'invisibilité de tous les phénomènes convergents qui se développent au sujet de la violence sexuelle systémique contre les femmes et, dans de nombreux cas, l'impunité des auteurs et la perpétuation de cette pratique qui devient de plus en plus fréquente dans nos pays.

Le féminicide est perçu comme un phénomène social, culturel et politique qui menace la vie des femmes. Ce phénomène adopte la forme de violence sexuelle persistante dans laquelle dominent les actes violents et le déséquilibre de pouvoir entre les sexes dans les domaines économique, politique et social. Cette violence a lieu en relation directement proportionnelle aux changements structurels qui se produisent dans la société, au degré de tolérance à ces changements et à leur niveau de violence et aux divers facteurs et politiques menaçant la vie des femmes qui sont tolérés par l'État et par d'autres institutions.<sup>12, 13</sup>

Féminicide ou fémicide.<sup>14</sup> Les deux termes sont utilisés de manière indistincte par les différents mouvements féministes latino-américains et décrivent le même phénomène qui implique l'impunité de l'État face à ces crimes, étant donné son incapacité de garantir la vie des femmes, d'intervenir légalement pour la faire respecter, de réclamer justice, et de prévenir et éradiquer la violence qui est à son origine. Il s'agit d'une fracture de l'État de droit qui favorise l'impunité, de sorte que le féminicide est en dernière instance un crime d'État.<sup>15</sup>

---

10 Bien qu'il existe quelques réglementations locales incluant le délit de féminicide, les opérateurs de justice et l'académie juridique n'ont pas compris le phénomène auquel il font face, il n'y a donc pas une remise en cause de la structure rationnelle sous-jacente à la construction de ce délit.

11 Selon la doctrine, l'homicide est la mort d'un homme causée par un autre homme.

12 Monárrez, Julia, «Féminicide sexuel systémique: les victimes et leurs familles, Ciudad Juarez, 1993-2004», Universidad Autónoma Metropolitana Unidad Xochimilco, Division des sciences sociales et humaines, doctorat, sciences sociales, septembre 2005, p. 91-92.

13 Il est important de signaler que les épisodes de violence entraînant la mort d'une femme ne représentent pas nécessairement des cas de féminicide. Si le sexe de la victime n'est pas pertinent pour l'homme qui commet le meurtre il s'agit tout simplement d'un meurtre et non pas d'un féminicide.

14 Ces termes dérivent du mot anglais "femicide" qui, étymologiquement parlant correspond à «homicide» et qui a été utilisé pour la première fois par Diane Russell.

15 Lagarde y de los Rios, Marcela (2006). «Introduction», in Diana E. Russell et Roberta A. Harmes (Eds.) Féminicide: une perspective mondiale. Centre de recherche interdisciplinaire en sciences humaines, de l'Université nationale autonome du Mexique, et Comité spécial pour la connaissance et le suivi des enquêtes liées à des féminicides au Mexique et bureau du procureur général associé à la Chambre des députés. Mexico, DF.

## Espaces convergents de la violence sexuelle systémique contre les femmes

En 2005 nous avons analysé la recherche commencée en 2003 sur le féminicide sexuel systémique à Ciudad Juarez, au Mexique. Dans cette enquête ont participé le FBI américain, l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF), le procureur spécial sur la violence contre les femmes (fédéral) et l'Observatoire citoyen national des féminicides (OCNF). Nous avons constaté l'existence de deux phénomènes convergents pour certaines formes de féminicide: la disparition des femmes<sup>16</sup> et la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle et de trafic d'organes, deux espaces convergents et complémentaires.<sup>17</sup> Cette enquête a conclu en 2007 et elle a permis d'établir quelques indicateurs.

L'expérience des recherches ultérieures menées au Honduras sur des affaires de féminicides documentées auprès de la CEDAW en 2009, et la recherche menée en Équateur en 2011 sur le phénomène de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, montrent la même convergence de phénomènes.

1. Des formes opérationnelles du féminicide sexuel systémique et d'autres formes de féminicide. Mme Julia Monárrez divise le féminicide en trois grandes catégories qui ont été utilisées comme outils au Mexique et au Honduras:
  - a. Féminicide intime: défini par la privation volontaire de la vie d'une femme par un homme avec qui la victime avait ou a eu une relation intime de cohabitation, de couple, d'amitié, de camaraderie ou des rapports de travail, de voisinage, occasionnels, circonstanciels ou d'autre type.<sup>18</sup>
  - b. Féminicide sexuel systémique: défini comme le meurtre de filles et de femmes pour le seul fait d'être des femmes et dont les corps expropriés ont été torturés, violés, mutilés et jetés dans des environnements transgresseurs (qui incluent des espaces pour la prostitution forcée

16 La Commission nationale des droits de l'homme a parlé de «plus de 4 000 femmes disparues», l'OCNF a recensé à Ciudad Juarez un total de 2840 femmes déclarées disparues ; Dans aucun de ces cas une enquête de nature criminelle n'a pas eu lieu.

17 On a découvert un réseau de traite passant par les villes Ciudad Juárez, Rosarito, Mazatlan, Puerto Vallarta, Acapulco, Mexico, Puebla, Veracruz, Villahermosa, Mérida et Cancun, qui enlève les femmes pour les emmener aux États-Unis et les destiner au trafic d'organes, et en Asie du Sud et au Moyen-Orient pour les exploiter sexuellement. Ce réseau n'a pas été démantelé et aucune enquête criminelle n'a été effectuée.

18 Mme. Monárrez divise cette forme de féminicide en: féminicide familial intime, c'est à dire la privation volontaire de la vie d'une femme commise par son conjoint ou un descendant ou ascendant en ligne directe ou collatérale jusqu'au quatrième degré, la sœur, la concubine, adoptée ou adoptante ou ayant une relation affective ou sentimentale de fait, le victimaire ayant connaissance de cette relation ; et féminicide infantile, c'est-à-dire la privation volontaire de la vie commise contre les filles mineures ou handicapées mentales, que ce soit la fille descendant ou collatérale jusqu'au quatrième degré, la sœur, adoptée, ayant une relation affective ou de soin, le victimaire ayant connaissance de cette relation, de responsabilité, de confiance ou de pouvoir que lui confère son statut d'adulte par rapport au statut de mineur de l'enfant.

en traite), par des hommes qui à travers la misogynie et le sexisme délimitent cruellement les frontières de genre par le biais du terrorisme d'État et qui sont soutenus par des groupes hégémoniques qui renforcent la domination masculine et soumettent les familles des victimes et la totalité des femmes à un état d'insécurité chronique et profonde perpétré par le biais de l'impunité et de la complicité continues et illimitées.<sup>19</sup>

- c. Le féminicide par le biais de professions stigmatisées. Outre les femmes assassinées pour le seul fait d'être des femmes, d'autres femmes sont tuées à cause du travail qu'elles font. Par exemple, les danseuses, les serveuses ou les travailleuses du sexe. Bien qu'elles soient agressées pour le seul fait d'être des femmes, la profession non autorisée qu'elles exercent les rend encore plus vulnérables. «Ces femmes représentent une déviation de la norme acceptée de «féminité», ce sont des femmes mauvaises, des femmes qui occupent des espaces hors la loi» (Russo, 2001). (Ces deux formes de féminicide sont présentes dans la traite des femmes et ont été documentées comme étant une cause de disparition.)
2. La disparition forcée de femmes intégrées dans les réseaux de traite, soit pour l'exploitation sexuelle soit pour le trafic d'organes. Il faut signaler que ce phénomène est très peu visible parce que dans la plupart de nos pays la «disparition» de personnes n'est pas considérée comme un délit et il n'existe donc pas d'enregistrements fiables, ni d'enquêtes criminelles, ni de constructions statistiques permettant d'analyser ce phénomène et encore moins de le relier à la traite et au féminicide. À Ciudad Juarez nous avons documenté ces liens.

Dans une enquête menée en Équateur en 2011, on a constaté la disparition d'un nombre indéterminé de femmes en Colombie et qui aujourd'hui sont en Équateur dans les réseaux de traite à des fins d'exploitation sexuelle. En Équateur il n'existe pas non plus de statistiques ni une reconnaissance de l'interconnexion de ces faits. Au Honduras on a découvert des réseaux transnationaux de trafic de personnes qui interagissent avec les réseaux d'exploitation sexuelle pour permettre aux femmes d'arriver aux États-Unis ; Cette filière provoque la disparition de centaines de femmes.

3. La traite à des fins d'exploitation sexuelle représente un vrai esclavage sexuel et elle ne doit pas être comprise dans le cadre de référence d'un délit «isolé». Lorsque nous parlons de traite des femmes en faisant spécifiquement allusion à l'exploitation sexuelle commerciale à des fins de domination, nous avons un phénomène criminogène dans lequel ceux

---

19 Monárrez, Julia E., (2000). "La cultura del Femicidio en Ciudad Juárez, 1993-1999". Frontera Norte, n.23, vol.12, janvier -juin, p. 87-117

qui exercent la traite entrent dans une spirale de perpétration de délits enchaînés et exponentiels (chacun aggrave le délit précédent) commis dans une construction délictuelle parfois difficile de situer dans sa véritable perspective à cause de sa multiplicité et de sa diversité. (En Équateur on a constaté le féminicide dans des ventes aux enchères de femmes et de filles lorsque la durée de vie utile de la marchandise -les femmes- est terminée). Au Mexique, au Honduras et en Équateur, ce phénomène est en grande partie caché dans la prostitution «légale».

À la fin de la chaîne délictuelle, les trois phénomènes convergents ont le même but: soumettre les victimes en les forçant à générer des gains économiques sous un régime d'esclavage dans lequel seul le «propriétaire» du «bien»<sup>20</sup> perçoit des revenus rentables à travers l'asservissement et l'humiliation de femmes privées de leur liberté et de leurs droits. Ce processus de colonisation du corps des femmes<sup>21</sup> est le produit de la construction historique du patriarcat, et il existe parce qu'il répond à un besoin réel.<sup>22</sup>

### Violation institutionnelle

La convergence de ces phénomènes est un fait et elle est possible parce qu'elle est basée sur la troisième activité illégale la plus rentable de notre temps:<sup>23</sup> l'esclavage dans l'exploitation sexuelle. Pour fonctionner comme une articulation délictuelle opérationnelle, cette «entreprise» a besoin de la corruption institutionnelle ; par conséquent, une partie importante du capital de ces organisations est destinée à interférer avec l'ordre institutionnel dans nos pays. N'ayant pas été formées pour cela, les institutions pourront difficilement résister aux millions de dollars qui sont offerts sur tout le continent pour «laisser faire», pour «regarder ailleurs» ou pour incorporer directement les fonctionnaires publics à l'entreprise.<sup>24</sup> La corruption contribue à l'absence de statistiques, de recherches et de cas dûment documentés; cette inaction mène

20 Les «bien», «objet» ou «marchandise» dans ce cas sont des femmes qui sont soumises au régime de l'esclavage.

21 La violence exercée contre les femmes existe parce que nous avons vécu dans une culture patriarcale pendant plus de 500 ans et que les modes de comportement conventionnels sont socialement acceptés. Il s'agit d'une culture permissive qui soumet les femmes à la violence, aux abus et à l'esclavage tout simplement parce que cela est admis par la société.

22 Michel Foucault, dans *Surveiller et punir*, dit:...«le corps ne devient force utile que s'il est à la fois corps productif et corps assujéti», p. 33.

23 Selon l'ONUDD, et nous avons pu confirmer ces observations au cours de nos enquêtes, les trois «entreprises» illégales les plus rentables sont: 1) le trafic de drogue, 2) le commerce des armes et 3) le trafic et la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Rien qu'à la frontière nord de l'Équateur, dans 3 provinces, cette activité représente, selon les données dont nous disposons, au moins 260 millions de dollars par an (L'ONUDD signale que ce chiffre pourrait représenter à peine un tiers du profit réel). L'ONUDD affirme que ces entreprises fonctionnent en réseaux.

24 Dans les trois pays mentionnés (le Mexique, le Honduras et l'Équateur) on a constaté la participation dans cette entreprise de fonctionnaires de toutes les sphères du pouvoir et de tous les niveaux de gouvernement avec des responsabilités administratives mineures et des responsabilités exécutives importantes, ainsi que des instances de la sécurité nationale.

à des allocations budgétaires publiques déficientes, à la falsification ou à la manipulation de l'information fournie à des organisations internationales et à une perception sociale erronée sur ces questions. En fin de compte, tous les facteurs et toutes les politiques permettant l'annulation et la victimisation des femmes sont tolérés à des degrés divers par l'État et par d'autres institutions.<sup>25</sup>

## Que faire ?

La compréhension politique de la violence sexuelle systémique contre les femmes,<sup>26</sup> devrait contribuer à redimensionner la violence de genre contre les femmes comme une question concernant la société dans son ensemble. En outre, ce phénomène exerce un impact sur le domaine de la santé publique.<sup>27</sup>

Il est également nécessaire d'obliger les États nationaux à arrêter l'impunité avec laquelle ces délits sont commis et à promouvoir des changements culturels en développant des politiques et des programmes visant à transformer les relations entre les sexes afin de garantir le droit à l'intégrité et à une vie digne pour les femmes, obligations minimales et primaires de l'État envers ses citoyens.

- Renouveler les systèmes de formation juridique académique.
- Repenser les systèmes de recherche, de législation et de poursuites légales pour éviter de revictimiser les femmes.
- Mettre en place un système continental de protection des victimes.
- Concevoir de nouveaux systèmes de construction statistique.
- Syndicaliser l'exercice de la prostitution afin de le légaliser, en proscrivant toutes formes d'exploitation, de commercialisation et de promotion du tourisme sexuel dans nos pays.
- Entraîner nos États à une culture de formation de fonctionnaires publics et d'imperméabilisation institutionnelle contre ces délits. .

Des solutions réelles, tangibles et à moyen terme, à faible coût social. Pour que l'idée de progrès, de civilisation et de démocratie ne soit plus jamais salie par le visage blessé des femmes victimes et pour que les histoires et les

---

25 J. Radford et D. Russel. 1992

26 La violence sexuelle symbolique exercée sur les femmes et sur les enfants -y compris celle infligée par les maris, les amants et les parents, ainsi que celle infligée par des étrangers, ne représente pas un acte de méchanceté inexplicable ni un acte aberrant perpétré par des «monstres»; de fait, l'abus et la domination sexuelle sont l'expression quotidienne de la sexualité comme une forme de pouvoir qui viole les droits humains dans les secteurs public et privé et qui est consolidée par un ensemble de comportements misogynes qui déterminent l'impunité sociale des auteurs.

27 Tôt ou tard, la société devra faire face au problème des traumas créés par la violence exercée contre les femmes, et cela impliquera un coût social en plus d'un coût économique. D'autre part, l'absence aigue de systèmes de réglementation sanitaire adéquats risque de donner lieu à des épidémies graves.

identités de ces femmes ne soient pas annulées dans le temps et la mémoire par le syndrome de stress post-traumatique et par des méthodes d'analyse et de recherche documentaire erronées.

## ii. Points forts des rapporteuses:

**Lyndira Oudit, Trinité-et-Tobago:**

Il y a des incohérences et des omissions dans toute définition du féminicide et cela a des implications graves pour la formation des lois et des services sociaux et la prise en charge correspondante. Jusqu'à récemment, dans les priorités nationales cela apparaissait de la même manière que l'homicide, mais le meurtre d'une femme et son exploitation se manifestent comme une maladie plus profonde et plus grave dans la société. Toute manifestation contre le féminicide et les solutions proposées doivent être informées pour comprendre la racine du comportement qui est à la base de ce phénomène.

**Delia Karina Rivera, Guatemala:**

Au Guatemala depuis 4 ans a été appliqué, par le biais du *décret 22-2008 du Congrès de la République, la Loi contre le féminicide et autres formes de violence contre les femmes*. Nous sommes un pays qui a déjà une loi qui protège toutes les femmes. Il y a eu beaucoup d'opposition et de réponses négatives envers la loi, on a même parlé d'inconstitutionnalités sous prétexte qu'elle donnait lieu à des inégalités. Heureusement, elles ont été déclarées irrecevables, et il a été signalé que l'objectif était précisément de corriger les inégalités historiques, culturelles, sociales, économiques, politiques, familiales auxquelles la femme a été soumise.

La loi protège la vie, la sécurité et la dignité des femmes victimes, de par leur condition de femme, dans le contexte des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes. Le délit de féminicide, le délit de violence contre la femme, le délit de violence économique. Il renvoie à la loi pour prévenir, sanctionner et éradiquer la violence intrafamiliale pour l'octroi de mesures de protection aux victimes.

**Adriana González, Mexique:**

J'adopte la définition du *Rapport régional sur le féminicide en Amérique Centrale, de l'Institut interaméricain des droits de l'homme*, et la définition proposée dans les années 90 par Diana Russell «la mort violente de femmes pour le seul fait d'être une femme ou pour des raisons liées à leur sexe» (traduction libre de l'espagnol). L'autre définition du féminicide qui a été proposée est à l'extrême d'un continuum de terreur contre les femmes comprenant un large éventail d'abus qui conclut par la mort.

Je dois mentionner le problème de Ciudad Juarez comme la pointe de l'iceberg. Vous avez sûrement entendu parler des meurtres brutaux de femmes dans la région frontalière de Ciudad Juarez. À l'époque ces événements ont été les plus emblématiques et ont été une source d'indignation nationale et internationale qui a permis de sensibiliser le public sur la nécessité de lutter contre la forme la plus extrême de la violence contre les femmes. Le

phénomène a commencé à être visible au milieu des années 90 et ce n'est qu'au moment de la transition démocratique qu'a été menée dans notre pays une recherche sur le féminicide et qu'il a commencé à être pleinement pris en compte dans le programme de politiques publiques à tous les niveaux de gouvernement. (...)

**Ana María Solórzano, Pérou:**

Il me vient à l'esprit que, bien que chacun d'entre nous viennent de régions différentes, le problème de la violence contre les femmes est le même, à un degré plus ou moins important en fonction de notre population. (...) Six pays d'Amérique du Sud ont été classés parmi les 25 États où sévit le plus de violence contre les femmes au niveau mondial, ce qui nous préoccupe. La Guyane est à la sixième place, la Colombie à la dixième, la Bolivie à la onzième, le Venezuela à la quinzième, le Brésil à la vingtième et l'Équateur à la vingt-troisième place. La Guyane, la Colombie et la Bolivie présentent plus de six féminicides pour cent mille femmes; au Venezuela, au Brésil et en Équateur on constate aussi un taux élevé de meurtres de femmes, au Brésil et en Colombie, 60% des décès sont survenus des suites de blessures par balle.

### iii. Commentaires des participantes et des participants

**Wladimir Vargas, Équateur:**

Sans aucun doute, ces espaces nous donnent l'occasion de connaître les faits, d'obtenir des chiffres, et des connaissances. Les panélistes nous ont fait part d'informations réellement terribles, mais c'est la réalité que nous vivons. En outre, cela nous permet de connaître les progrès accomplis dans différents pays. Nous devons en tenir compte et les appliquer dans chacun de nos États, en fonction de chacune de nos réalités. Espérons que dans l'avenir ce fléau social soit résolu, parce que nous sommes tous l'enfant d'une mère, le frère ou le mari de femmes et le père de filles, et nous espérons qu'elles ne devront pas vivre de violence de ce type.

**Andrea Molina, Chili:**

Au-delà de l'élaboration de législations qui peuvent protéger les femmes, l'éducation est cruciale, et cela autant pour l'homme que pour la femme. Aujourd'hui, dans de nombreux endroits, l'homme pense qu'il a le droit de battre sa femme, sa partenaire, ses enfants, et c'est un comportement culturel qui doit être fondamentalement modifié. Il est donc essentiel de travailler sur ce problème et que les hommes sentent que nous ne représentons pas une concurrence. Nous contribuons à partir de ce que cela signifie d'être des femmes. Nous ne voulons pas leur prendre leur place mais construire un pays meilleur, un monde meilleur et une société plus humaine.

**Gina Godoy, Équateur:**

L'information présentée par Pável Uranga selon laquelle 70% des femmes qui sont victimes de la traite à la frontière sont Colombiennes évoque un délit qui a lieu en Équateur et dont les victimes sont colombiennes. Par conséquent, cela nous oblige à chercher un lieu de rencontre pour en discuter. S'il est vrai que l'information est le résultat de recherches, il est impossible de rester indifférent aux filles, aux adolescentes et aux femmes qui, non seulement, sont en risque, mais qui peuvent même perdre leur vie. Dans ce groupe de travail, je demande que soit créé un lieu de rencontre avant la fin de l'événement, afin d'identifier quels sont les moyens que l'on peut commencer à mettre en œuvre pour trouver des solutions possibles à ce problème, ce qui je le sais sera difficile, et commencer à avancer pour prévenir et éviter davantage de morts.

**Linda Machuca, Équateur:**

Comment sont construites les statistiques? Il s'agit d'une question clé à prendre en compte dans les conclusions de cette analyse, parce que la plupart des données dont nous disposons sur le féminicide et sur la traite sont celles publiées dans les médias, et proviennent souvent de la presse dénommée «presse rouge» et non pas de sources dignes de foi. Malheureusement jusqu'à ce que nous créions un système pour recueillir les statistiques, nous allons continuer à dépendre de ces sources peu fiables. (...) Dans le cas de l'Équateur, aujourd'hui nous sommes en train d'élaborer une loi de statistiques, dont le principal objectif est que l'information soit transversale entre les différentes institutions, et sur cette base établir un budget pour voir quels sont les secteurs où les investissements sont nécessaires. Je soutiens cette approche car cela est peut-être une des initiatives dont nous avons besoin.

**Graciela Cáceres, Uruguay:**

Apparemment, les chaînes de télévision, et je ne commets pas de délit en le disant parce que je l'ai dit à la presse de mon pays, vendent plus quand les nouvelles sont plus sanglantes. Quand une femme est violée, la nouvelle est passée huit, neuf, dix, quinze fois. Je considère cette situation comme une apologie du crime contre les femmes. Si une femme est blessée, si elle a été agressée ou violée, les chaînes de télévision passent la nouvelle un, deux, trois, quatre, cinq ou dix fois.

**Lucía Alba, République dominicaine:**

En général, le meurtre de femmes par leurs ex-partenaires est le crime le plus dénoncé en République dominicaine. Si nous analysons la période 2010-2011, le nombre de meurtres de femmes a atteint un chiffre terrifiant, atteignant 230 féminicides, c'est-à-dire qu'ils ont augmenté en 2010 où 210 cas ont été produites.

### 6.3 PANEL 3

*«Comment les budgets nationaux sont adaptés aux besoins des questions de sécurité»*

**Experte:** Lorena Vinueza



**Modératrice:** Carolina Goic, Chili

**Rapporteuses/rapporteurs régionaux:**

- Céline Hervieux-Payette, Canada
- María Jeannette Ruiz, Costa Rica
- Jennifer Simons, Suriname
- Frederick Stephenson, Saint-Vincent-et-les-Grenadines

- Amérique du Nord
- Amérique Centrale
- Amérique du Sud
- Caraïbes

## i. Article

### Adapter les budgets nationaux aux besoins de la sécurité citoyenne<sup>28</sup>

Éléments à considérer dans le domaine des politiques de sécurité citoyenne et de l'allocation budgétaire dans la région

*Lorena Vinueza*<sup>29</sup>

#### *Résumé*

Les budgets alloués reflètent clairement la politique de la sécurité citoyenne. On constate que dans la région on investit davantage dans le contrôle et la répression de la violence et de la criminalité que dans la réhabilitation et la prévention des facteurs structurels qui les génèrent.

Les études de cas enregistrés au Pérou, au Chili et en Équateur montrent que dans les budgets alloués à la sécurité on ne tient compte, dans le meilleur des cas, que des coûts associés à la police, à la justice et à la réhabilitation. Dans aucune de ces études ne sont considérés les investissements consacrés à modifier les facteurs structurels primaires (population en général) ou secondaires (groupes sociaux risquant d'adopter un comportement délictueux). Cela est peut-être dû aux difficultés inhérentes à la planification intersectorielle de l'État et à cause de l'ampleur de chaque secteur.

Un facteur commun dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) est le niveau élevé d'inégalité dans la répartition des revenus: une grande partie de la population vit dans la pauvreté chronique. Dans ce contexte il est nécessaire de concevoir l'inégalité comme un acte de violence du système économique contre la majorité de la population qui donne lieu à toutes les conséquences connues de la violence: mort, maladies, troubles

<sup>28</sup> Cet article a été soumis par l'experte Lorena Vinueza et comprend la présentation à la Rencontre annuelle du Groupe de femmes parlementaires (2012).

<sup>29</sup> Docteur en psychologie clinique, spécialisée en thérapie familiale systémique. Médiatrice. Diplôme International en conception de politiques publiques pour lutter contre la criminalité en démocratie. Mastère en gouvernabilité et gestion politique. Spécialiste en thèmes liés à la violence, à la sécurité citoyenne et à la sécurité routière, focalisés sur la gestion, la planification, les politiques publiques, le développement d'indicateurs, l'approche de genre et l'économie alternative. Expérience dans le développement et l'évaluation de projets sociaux ; les budgets participatifs ; la prévention de la violence domestique, de genre et la maltraitance des enfants ; la gestion du talent humain et la programmation neurolinguistique.

Directrice métropolitaine de Sécurité citoyenne de la Municipalité de Quito. Membre du conseil d'administration de l'Association IRSA des Pays-Bas, représentante de la région d'Amérique latine. Présidente exécutive de la Fondation pour la sécurité routière et citoyenne IRSA EQUATEUR, filiale indépendante. Consultante pour la réalisation de diagnostics et de plans de sécurité nationale et locale, d'enquêtes de victimisation et pour la création d'observatoires de la criminalité. Conseillère auprès des ministères de l'Intérieur et de la Coordination de la sécurité.

psychologiques, troubles du développement, privations, etc. Il faut aborder la violence et la criminalité comme des manifestations dans un contexte historique caractérisé par des interactions politiques, culturelles, sociales et économiques non équitables.

A l'exception de Cuba, à partir des années 80 l'insécurité et la violence ont augmenté dans la région de l'ALC, ce qui coïncide avec d'importants ajustements structurels de politiques économiques néolibérales qui ont démantelé les États et leurs capacités réelles d'intervention. Ce projet politique et économique s'est soldé par un échec, comme l'indiquent clairement ses conséquences: croissance de l'inégalité et de l'insécurité dans la région. La population la plus touchée par la violence est celle qui est exclue ; dans le cas de l'Équateur, une étude sur les homicides effectuée en 2008 montre que 75,8% des victimes d'homicide avaient un faible niveau d'éducation. En échange, le taux d'homicides dans le segment de population ayant un niveau d'éducation supérieur est très faible.

Les politiques de sécurité citoyenne doivent considérer la violence comme un phénomène complexe qui obéit à des facteurs psychologiques, biologiques, économiques, sociaux, culturels et multidimensionnels. Les problèmes les plus graves associés aux taux élevés de crimes violents enregistrés dans la région sont la tendance vers la sécurisation de la politique et la politisation de la sécurité, ajoutés à la prédisposition des citoyens à accepter des politiques dites de «main dure» qui ne respectent pas les droits et les libertés et la faible importance de politiques intégrales de sécurité citoyenne.

Les politiques devraient se baser sur des interventions à moyen et à long terme pour résoudre des problèmes structurels à partir d'un modèle de développement qui réduise les niveaux d'inégalité, une des causes principales de l'insécurité. Ces interventions doivent viser à transformer les modèles socioculturels violents, l'éducation, la santé et l'emploi; à protéger la population à risque et à renforcer le capital social. Ces solutions sont difficiles à mettre en œuvre dans la pratique, mais elles sont indispensables. D'autres aspects à considérer comprennent la croissance du crime organisé international et l'inégalité de genre en ce qui concerne les politiques sociales et économiques. Bref, il ne se produira aucune amélioration tant que l'exclusion d'une grande partie de la population reste une réalité. Dans la région, la violence et la criminalité ont augmenté de façon constante au cours de ces vingt dernières années.

*1. Les budgets nationaux pour le traitement de la sécurité citoyenne dans la région de l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) ne reflètent pas entièrement la problématique régionale et ne répondent pas équitablement au système institutionnel chargé de la combattre*

«Les budgets sont définis en fonction des relations de pouvoir qui finalement s'expriment dans les politiques publiques. Cela signifie que leur approbation

dépend de l'équilibre de pouvoir entre les différents acteurs et des besoins exprimés par la population. Mais cela est également lié à la destination institutionnelle des ressources en fonction des priorités établies au niveau social (agenda politique) et selon le cadre institutionnel existant.<sup>30</sup>»

Les budgets alloués reflètent la politique de sécurité citoyenne et on constate que dans la région on investit davantage dans le contrôle et dans la répression (facteurs déclencheurs de la délinquance), en deuxième lieu dans la justice et, en dernier lieu, dans la réhabilitation et la prévention des facteurs structurels générateurs de violence. Le cas de l'Équateur avec des données correspondant à différentes années est un exemple de cette situation.

Année	Budgets alloués aux différentes années (Équateur)	Montant en USD
2011	Police Nationale <sup>31</sup>	981.596.062
2010	Police Nationale	885.627.145
2010	Système de Justice	301.521.220
2006	Système de Justice <sup>32</sup>	132.375.800
2010	Réhabilitation Sociale <sup>33</sup>	44.555.467
2005	Réhabilitation Sociale <sup>34</sup>	2.848.044
2010	Modernisation de la Police Nationale et Sécurité citoyenne <sup>35</sup>	103.102.339
2010 et 2011	Prévention de la violence de genre et prise en charge des mineurs à risque <sup>36</sup>	5.621.628

L'analyse globale du Programme de sécurité citoyenne pour la gestion des résultats du développement (2010) du ministère de l'Intérieur, qui gère les ressources allouées par le gouvernement pour le traitement de la sécurité, montre que 2,83%<sup>37</sup> du total est consacré à la prévention et à la lutte contre la violence de genre et 0,05% à la prise en charge des mineurs à risque.

## Le problème de la planification intersectorielle pour la sécurité citoyenne

Les études de cas effectuées au Pérou et au Chili montrent que les budgets alloués à la sécurité tiennent compte, dans le meilleur des cas, des coûts liés à la police, à la justice et à la réhabilitation et que dans aucun cas on ne considère l'investissement dans des interventions destinées à modifier les

30 CARRIÓN, F. et DAMMERT M., Compileurs. «Economía Política de la Seguridad Ciudadana» FLACSO-Quito, 2009.

31 [www.policiaecuador.gob.ec](http://www.policiaecuador.gob.ec)

32 Statistiques judiciaires en Amérique Latine: [http://estadistica.tsjdf.gob.mx/portal/docs/Anuario2011/capitulo\\_6.pdf](http://estadistica.tsjdf.gob.mx/portal/docs/Anuario2011/capitulo_6.pdf)

33 Budget général de l'État (2010): <http://bi.finanzas.gob.ec/libmcognos/cgi-bin/cognos.cgi>.

34 [http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session1/EC/CEDHU\\_ECU\\_UPR\\_S1\\_2008anx\\_SISTEMA%20PENITENCIARIO%20ECUATORIANO.pdf](http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session1/EC/CEDHU_ECU_UPR_S1_2008anx_SISTEMA%20PENITENCIARIO%20ECUATORIANO.pdf).

35 Le budget alloué à la Police nationale n'est pas inclus

36 Cette valeur est assignée dans le *Programme de sécurité citoyenne à la gestion pour des résultats de développement* du ministère de l'Intérieur (2010/11) et ne comprend pas les budgets alloués à la gestion de la Direction nationale de genre ni aux Commissariats de la femme et de la famille.

37 2,83% correspond à 5.512.628 dollars américains.

facteurs structurels primaires (population générale) ou secondaires (groupes sociaux risquant d'adopter un comportement délictueux). Cela est peut-être dû aux difficultés inhérentes à la planification intersectorielle et à cause de l'ampleur de chaque secteur.

## *2. Modèle économique concentrateur de richesse et générateur de violence et d'insécurité citoyenne dans la région de l'ALC*

La violence détruit des vies et entraîne des coûts économiques importants pour la société ; certains pays consacrent plus de 4% de leur PIB aux dommages liés à la violence, selon les résultats du septième rapport de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

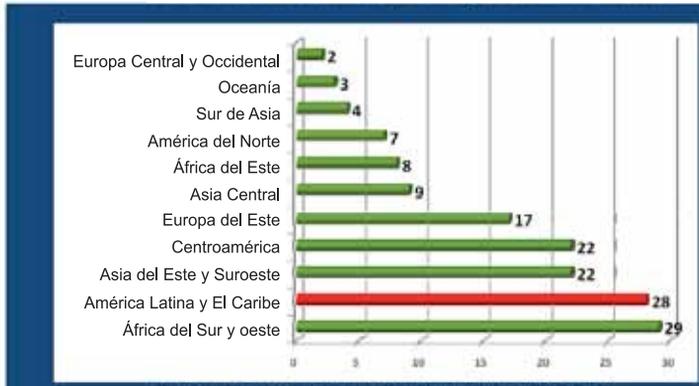
Un facteur commun dans les pays de l'ALC est la forte inégalité dans la répartition des revenus: une grande partie de la population vit dans la pauvreté chronique. L'inégalité mondiale est estimée à 0,63%, et «le revenu de 20% des personnes les plus riches du monde est 28,7% fois plus élevé que celui de 20% des personnes les plus pauvres.»<sup>38</sup>

Dans ce contexte, il faut concevoir l'inégalité comme un acte de violence du système économique contre la majorité de la population qui donne lieu à toutes les conséquences connues de la violence: mort, maladie, troubles psychologiques, troubles du développement, privations, etc. Il faut aborder la violence et la criminalité comme des manifestations du contexte historique (interaction politique, culturelle, sociale et économique non équitable).

A l'exception de Cuba, l'insécurité et la violence ont augmenté dans la région de l'ALC à partir des années 80, ce qui coïncide avec d'importants ajustements structurels de politiques économiques néolibérales qui ont démantelé les États et leurs capacités réelles d'intervention. Ce projet de politique économique s'est avéré un échec, comme l'indiquent ses conséquences: une croissance de l'inégalité et de l'insécurité dans la région.

## LE PROBLÈME ET SES EXPRESSIONS

### Taux d'homicides par régions du monde

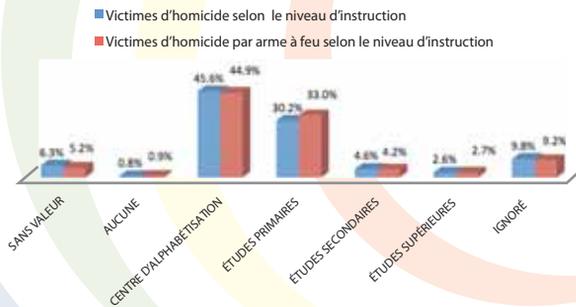


La région de l'ALC est la deuxième région la plus violente du monde et la première dans le domaine des homicides de type commun

Source : Ciudad nuestra, Pérou, 2010

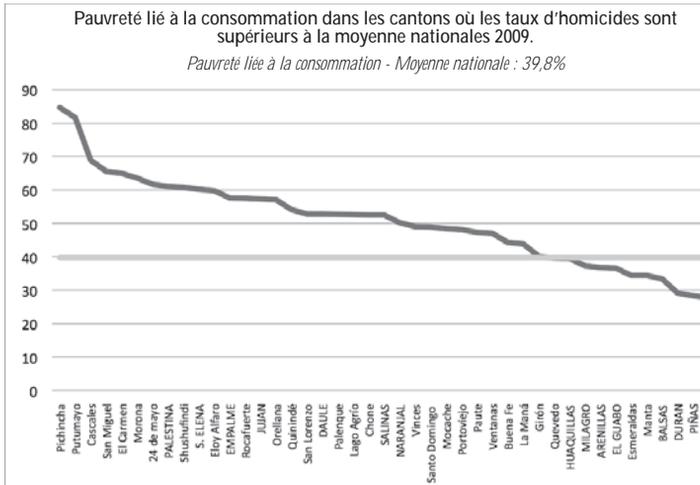
La criminalité et la violence sont associées à une augmentation de l'inégalité, à la limitation progressive des possibilités sociales et à un contrôle insuffisant des institutions de l'État, ce qui mène à la corruption, à l'incapacité de la police, à l'impunité associée à l'inefficacité, à une législation limitée, à une politique publiques de prévention inexistante (ou inadéquate) et à l'inefficacité du système pénitentiaire (qui ne donne pas aux détenus la possibilité de se réinsérer). Tous ces facteurs impliquent des coûts économiques, sociaux et politiques élevés: l'érosion du capital social (la violence diminue la confiance et la coopération entre individus et entre groupes sociaux), la transmission de la violence à travers les générations, la réduction de la qualité de vie et la détérioration du système démocratique (San Juan, Ana Maria. 2010).

### selon le niveau d'instruction 2008



Comme montre le graphique, la population la plus touchée par la violence est la population exclue. Dans le cas de l'Équateur, une étude sur les homicides effectuée en 2008 montre que 75,8% des victimes d'homicide avaient un faible

niveau d'éducation: personnes ayant assisté à des centres d'alphabétisation ou n'ayant fait que des études primaires. Le taux d'homicide dans le segment de la population ayant un niveau d'éducation supérieur est très faible.



Un autre paramètre qui illustre la relation entre l'exclusion et la violence homicide dans cette étude est la corrélation existant entre les taux d'homicides et les cantons les plus pauvres du pays. Environ 70% des cantons ayant des taux d'homicides supérieurs à la moyenne nationale ont des niveaux de pauvreté liée à la consommation supérieurs à la moyenne nationale. Finalement, l'étude révèle que 55,6% des cantons qui ont des taux d'homicides supérieurs à la moyenne nationale affichent des taux de pauvreté extrême qui dépassent la moyenne nationale.

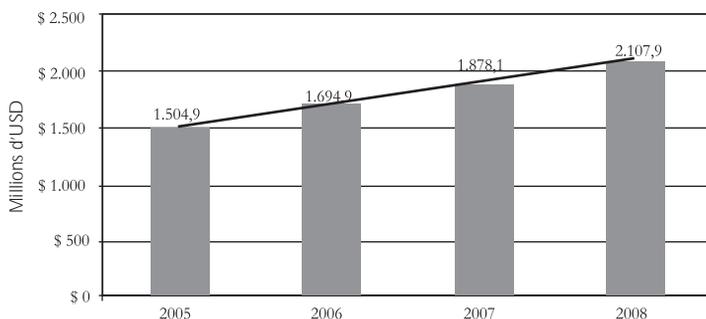
### 3. Budget et sécurité citoyenne dans quelques pays de la région: les cas du Chili et du Pérou

#### Chili

Entre 1997 et 2006, le gouvernement central a augmenté son investissement dans le domaine de l'ordre et de la sécurité de 161,7%: de 727 millions (1997) à 1,898 milliards (2007). Le PIB national est passé de 1,1 à 1,3%.<sup>39</sup> Ce qui a donné lieu à une réduction de la victimisation [43,0%(2003), 38,3% (2005) et 34,8% (2007)].

39 Carrión, F. et Dammert, M. «Economía Política de la Seguridad Ciudadana», 2009. P. 67.

## Budget total par rapport au budget interne



Source : Élaboration propre basée sur DIPRES (2008)

### Pérou

«Le Pérou traverse une période extraordinaire de croissance économique qui a commencé en 2002. Le rythme de croissance de l'économie péruvienne au cours des 6 dernières années est de 5% par an. En 2007, la croissance du PIB a été de 8,3%, le chiffre le plus élevé au cours de ces 12 dernières années. [...] Il convient de signaler que cet environnement de prospérité économique, qui ne profite qu'aux secteurs privilégiés, n'est pas parvenu à réduire les conflits sociaux, les inégalités ni le sentiment d'insécurité»<sup>40</sup>

L'étude analyse l'évolution des plaintes enregistrées par la police nationale concernant délits, infractions et crimes (1999/2006), et le budget du ministère de l'Intérieur pour prévenir et combattre la criminalité et enquêter sur les délits, les infractions et les crimes dans le pays et les dénoncer. Les données utilisées dans la recherche proviennent du Système de gestion financière du ministère de l'Économie ; bien que ces données soient fiables, il existe un certain désordre dans l'organisation d'enveloppes budgétaires dans les activités de sécurité citoyenne, ce qui conspire contre la qualité de l'analyse.

Le boom économique a commencé en 2002 et les délits mineurs (agressions sur la voie publique, vol de véhicules et accessoires, micro commercialisation et consommation de drogues, gangs, proxénétisme, violence domestique ou viol) ont augmenté de 147 975 à 232 504 entre 1999 et 2006. Ces délits sont permanents et affectent toutes les couches sociales (Yepez Dávalos.2004).

## Budget total par rapport au budget interne

Año	Presupuesto total de la República	Presupuesto del sector interior	% del presupuesto total
1999	9.451.865.893,49	710.565.333,14	7,5%
2000	9.755.244.425,50	795.468.043,27	8,2%
2001	10.203.356.472,57	837.360.487,71	8,2%
2002	10.393.710.831,71	753.485.849,43	7,2%
2003	12.828.820.260,81	823.037.081,56	6,4%
2004	12.937.063.710,26	866.356.809,38	6,7%
2005	15.011.295.513,07	972.510.585,11	6,5%
2006	15.506.789.539,94	1.013.769.211,59	6,5%
2007	19.879.672.790,97	1.223.592.172,58	6,2%

Source: SIAF, ministère de l'Économie et des Finances du Pérou (MEF)<sup>41</sup>

«Entre 2000 et 2004, les plaintes pour délits ont presque triplé (de 5900 à 15 168). À cette époque le gouvernement avait mis en œuvre pour la première fois une politique de sécurité citoyenne appelée Système national de sécurité citoyenne qui a permis d'accroître la surveillance et le contrôle policier, ce qui a réduit le nombre de délits dans les rues pendant la période 2005/06. [...] la croissance de l'économie s'est accompagnée d'une diminution du nombre de plaintes pour délits graves et crimes au cours de ces années. Par contre, pendant cette même période on a constaté une augmentation des infractions mineures, ce qui remet en cause l'exécution efficace de la politique de sécurité citoyenne à tous les niveaux de l'État.»<sup>42</sup>

#### 4. Questions à considérer dans la politique de sécurité citoyenne et dans l'allocation budgétaire dans la région"

«La violence est un phénomène complexe et multidimensionnel lié à des facteurs psychologiques, biologiques, économiques, sociaux et culturels. Les phénomènes qui accompagnent les comportements violents franchissent en permanence les frontières entre l'individu, la famille, la communauté et la société. La catégorisation de la violence est utile pour son étude et pour la conception et la mise en œuvre de politiques destinées à la prévention et au contrôle d'un ou de plusieurs types combinés de violence.»<sup>43</sup>

Selon les résultats de différentes recherches, la violence a généré un coût ajouté équivalant à 14,2% du PIB régional, et les pertes de capital humain

41 Élaboration d'Alejandra Muñoz Gonzalez (en utilisant le Budget institutionnel d'ouverture) dans «Economía Política de la Seguridad Ciudadana» de Fernando Carrión et Manuel Dammert, compilateurs, 2009.

42 CARRIÓN, F. et DAMMERT, M., Compilateurs. «Economía Política de la Seguridad Ciudadana», 2009.

43 M. Buvini, A. Morrison et B. Orlando. Violencia, crimen y desarrollo social en América Latina y el Caribe, 2007. P. 319.

causées par le crime atteignaient près de 2%.<sup>44</sup> Les coûts de santé liés à la violence (% du PIB) en Amérique Centrale et en Amérique du Sud étaient de 1,9% (Brésil); 4,3% (Colombie); 4,3% (El Salvador); 1,3% (Mexique); 1,5% (Pérou) et 0,3% (Venezuela).<sup>45</sup>

Dans la plupart des pays, les politiques de sécurité visaient à renforcer la capacité des organismes de sécurité, et des tentatives de réforme et de modernisation de la police ont été faites (en général inachevées ou avec des résultats douteux ou insatisfaisants); à améliorer la collecte et le tri de l'information délictuelle; à développer des stratégies ou des plans nationaux de prévention (très limités, non intersectoriels et avec des budgets limités); à renforcer les systèmes de justice (encore très limités) et les plans de développement et de prévention municipaux (avec des ressources limitées); à contrôler la violence domestique (budget limité et résultats difficiles à évaluer en raison de l'absence de données de référence permettant l'évaluation des politiques) et à promouvoir la participation citoyenne à la sécurité (résultats limités et manque de clarté dans le rôle que les citoyens doivent jouer dans le domaine de la sécurité).

Le degré de réussite de ces politiques a été variable et limité dans la plupart des cas, à en juger par les taux de violence persistants. Au stade actuel, outre les doutes sur le «succès» obtenu, on constate dans les publications de tous les organismes des Nations Unies que la consommation de drogue a augmenté dans presque tous les pays de la région (San Juan, Ana Maria. 2010).

Une prémisses de base pour la formulation des politiques publiques de sécurité citoyenne est le respect de la dignité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales des individus. Un problème majeur associé aux taux élevés de crimes violents enregistrés dans la région est la tendance à la sécurisation de la politique et à la politisation de la sécurité, ajoutée à l'acceptation des citoyens de politiques de «main dur» qui ne respectent pas les droits et les libertés et à la faible densité de politiques intégrales de sécurité citoyenne.

Ce manque d'intégralité dans les politiques de sécurité est dû à des facteurs structurels (manque d'incorporation de politiques sociales et difficultés de coordination intersectorielle caractéristiques des gouvernements de la région). La pression exercée par la citoyenneté pour obtenir des résultats immédiats et visibles entraîne le fait que les interventions soient plus conjoncturelles, politiques et non techniques et plus orientées vers la répression (électorale et plus visible) que vers la prévention (qui nécessite des interventions structurelles à moyen et à long terme, et un modèle de développement qui réduise les niveaux d'inégalité). Les interventions visant à transformer les

44 Cfr. Londoño, Juan Luis; Guerrero, Rodrigo, *Violencia en América Latina, Epidemiología y Costos*, Document de travail R-375, Réseau de Centres de recherche, Banque Interaméricaine de développement BID, 1999.

45 Cfr. Organisation Mondiale de la Santé: <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2004/pr40/es/index.html>.

modèles socioculturels violents, l'éducation, la santé, l'emploi, le soutien à la population à risque et le renforcement du capital social sont plus difficiles à mettre en œuvre dans la pratique.

Un autre élément important à considérer dans le développement de politiques est la croissance du crime organisé international, fléau qui a envahi la politique, les gouvernements et les institutions de l'État qui de par leur faiblesse institutionnelle sont des proies faciles pour l'infiltration. Quelques exemples de cette situation sont représentés par le Mexique et par la Colombie avec les cartels de la drogue.

L'inégalité de genre dans les politiques sociales et économiques est un autre facteur qui contribue à la violence, notamment à la violence domestique qui s'exerce surtout contre les femmes. Selon le «Rapport mondial sur la violence» rédigé par l'OPS, «l'une des formes les plus courantes de violence contre les femmes est la violence infligée par le mari ou par un partenaire masculin de la victime.» Le fait que les femmes aient souvent des liens affectifs avec l'homme qui les maltraite et dépendent financièrement de lui, exerce une grande influence sur la dynamique de la violence. Dans 48 enquêtes (population mondiale), entre 10% et 69% des femmes ont déclaré avoir été agressées physiquement par leurs partenaires à un moment donné de leur vie. Le pourcentage de femmes agressées par leur partenaire au cours des 12 mois précédents allait de 3% à 52% selon le pays.

3% ou moins de femmes	27% de femmes qui ont eu un partenaire au moins une fois	38% de femmes mariées	52% de femmes mariées
Australia Canada EE.UU	À León-Nicaragua	En République de Corée	En Palestine, en Cisjordanie et dans la frange de Gaza

L'indice d'inégalité de genre (IIG) du «Rapport sur le développement humain» du PNUD (2010) calculé pour 138 pays montre que l'inégalité de genre continue de provoquer des pertes élevées dans le développement humain de notre région.<sup>46</sup> En outre il existe d'autres facteurs impliqués dans l'insécurité citoyenne qui doivent être considérés lors de l'établissement des politiques<sup>47</sup>:

- Facteurs environnementaux et urbanistiques.
- Facteurs sociaux et économiques: faible niveau de scolarité, chômage, surpeuplement, besoins de base et de consommation non satisfaits, possession d'armes, détérioration du tissu social et comportements de consommation qui créent des modèles de style de vie inaccessibles.

46 PNUD. Rapport sur le développement humain 2010. L'IIG indique les inégalités de genre dans les domaines de la santé reproductive, l'autonomisation et la participation sur le marché du travail: [http://hdr.undp.org/en/media/HDR\\_2010\\_EN\\_Chapter5\\_reprint.pdf](http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2010_EN_Chapter5_reprint.pdf).

47 Classification extraite de la présentation de Lara Blanco, San José, PNUD, 2004.

- Facteurs politiques et institutionnels.
- Facteurs historiques.
- Facteurs culturels: prévalence d'une culture patriarcale avec des caractéristiques coloniales à tous les niveaux.
- facteurs individuels (liés à l'individu: sexe, âge, caractéristiques biologiques et physiologiques, environnement familial). Les mineurs commencent à suivre une trajectoire criminelle dès l'enfance.<sup>48</sup>
- Facteurs domestiques et familiaux (taille et densité du foyer, histoire de violence familiale, défaillance du contrôle et de la supervision des enfants, faible capacité d'éducation des enfants, abandon scolaire et chômage, bas niveau socio-économique). L'alcool et les drogues sont identifiés comme les instigateurs ou les «facilitateurs» de ces problèmes.<sup>49</sup>
- Facteurs scolaires.

##### 5. *Expériences réussies en matière de réduction du crime et de la violence dans certains pays du monde*

- Programme «Mission Bogota» (Bogota, maire Antanas Mokus) pour la population à risque (personnes qui sortaient de centres de réhabilitation sociale, femmes qui exercent la prostitution). Ils ont été formés comme Guides citoyens pour travailler avec la municipalité dans le domaine de l'éducation citoyenne avec d'excellents résultats et des niveaux d'incidence d'infractions très bas de la part de ces guides.
- Campagnes «Cœurs bleus» (Équateur) et «Étoiles noire» (Bogota): réduction des accidents de la circulation.
- Quito: réduction des homicides.
- Centres de soins intégraux pour femmes battues.
- États-Unis: mise en œuvre des stratégies de prévention familiales (visites à domicile). Prévention précoce du comportement antisocial chez les enfants et les jeunes résultant de l'abus, la négligence et une formation inadéquate. Le programme est basé sur la visite à domicile d'infirmières qualifiées et d'autres fonctionnaires pour informer les femmes enceintes ou qui ont des enfants de 0 à 2 ans, et fournit une formation pour éduquer les enfants et gérer des problèmes tels que la dépression, la colère, l'impulsivité et la consommation de drogues. [Dans les études effectuées on a constaté une réduction de 79% des cas de maltraitance et de négligence chez les mères pauvres (Olds *et al*, 1997) (...) chez les adolescents dont les mères avaient reçu des visites à domicile,

48 LOEBER, 1998. *Caminos a la delincuencia*, in *Elementos para una Criminología Local*. 2003. P. 291.

49 Banque mondiale, *Guía didáctica para Municipios: Prevención de la delincuencia y la violencia a nivel comunitario en las ciudades de América Latina*. 2003. P. 8.

la probabilidad de fuga a disminuí du 60%, la probabilidad d'arrestation a disminuí du 55% et la probabilidad de commettre des délits a disminuí du 80%, par rapport aux adolescents dont les mères n'avaient reçu aucune visite (Olds *et al*, 1998)].

Les cours complétés par des visites hebdomadaires d'enseignants de la maternelle constituent une autre stratégie efficace pour réduire la violence chez les jeunes enfants (comparable aux visites à domicile). En outre, cette approche permet de sensibiliser les parents et les enfants au sujet de la prévention de la violence ; le travail accompli par le personnel de l'école continue à la maison, ce qui permet une certaine continuité dans le processus. On a constaté que le fait de fournir ces services aux enfants de moins de 5 ans réduit le taux d'arrestations, au moins jusqu'à l'âge de 15 ans (Lally *et al*, 1988) et de 19 ans (Berrueta-Clément *et al*, 1985). Il a été observé que la thérapie familiale et la formation des parents au sujet des préadolescents délinquants et en situation de risque réduisent l'agressivité et l'hyperactivité, deux facteurs de risque de délinquance.<sup>50</sup>

---

50 Banque mondiale, *Guía didáctica para Municipios: Prevención de la delincuencia y la violencia a nivel comunitario en las ciudades de América Latina*. 2003. P. 72.

## ii. Points forts des rapporteuses et des rapporteurs:

**María Jeannette Ruiz, *Costa Rica*:**

Le Costa Rica est un pays qui n'a pas d'armée, ce qui rend la dynamique interne de répartition des ressources différente de celle des autres pays d'Amérique latine (...) je veux me concentrer sur ce point. L'insécurité citoyenne est un problème lié au développement, tandis que la capacité d'intervention de l'État et son efficacité est proportionnelle à la charge fiscale. Nos pays ont en général des charges fiscales relativement faibles en comparaison avec les pays nordiques ou les pays plus développés. En faisant une évaluation des chiffres, nous voyons que plus la charge fiscale est basse plus les problèmes d'insécurité citoyenne sont élevés, et vice versa, c'est ce que l'experte Mme Vinueza a signalé. L'investissement public (possibilités d'études et travail) sont des outils qui aident à lutter contre l'insécurité.

Que voulons-nous, éviter d'être tués? Ou voulons-nous envoyer les meurtriers en prison? (...) La politique de la ligne dure, déjà connue dans de nombreux pays, ne réduit pas la criminalité en investissant dans la répression. Nous devons mettre en œuvre une politique économique et de l'emploi solide et un système de recouvrement d'impôts qui produise des ressources afin d'investir ces dernières dans les politiques sociales.

**Jennifer Simons, *Suriname*:**

Nous devons travailler avec la réalité et savoir que nous avons des ressources financières et humaines limitées (dans le cas des pays des Caraïbes). Il y a quelques domaines dans lesquels nous devons revoir nos budgets, en augmentant les efforts des pays pour améliorer la sécurité, qu'il y ait une plus grande sécurité pour les femmes, une meilleure prévention et une répression pour les auteurs de la violence perpétrée.

Les fonds pour les études et la collecte de statistiques doivent être inclus dans le budget national. Nous devons aussi créer des institutions régionales engagées dans la collecte d'informations fiables et qui réalisent des consultations communes.

**Céline Hervieux-Payette, Canada:**

Je me demande où est le pouvoir, si le pouvoir économique a une influence majeure sur le pouvoir politique, il est clair que lorsque les femmes auront une place dans la société civile, elles se chargeront de s'assurer qu'il y ait une égalité salariale et une équité face à l'emploi. Elles pourront garantir cela dans les entreprises, mais pour qu'elles parviennent à des postes de direction, les femmes doivent faire partie des conseils d'administration et des instances les plus élevées.

Il s'agit de mon combat au Canada. J'ai pris l'exemple de la Norvège et de la France, en général l'Union européenne a une mesure, que j'ai incluse dans un projet, pour que les conseils d'administration et autres instances directives au niveau administratif garantissent une participation féminine de 40%. L'importance de cette mesure est de surmonter les faibles taux de participation au sein des entreprises puisque, comme je l'ai soutenu dans l'hypothèse, augmenter le niveau de participation dans la société civile nous aidera à construire des sociétés plus justes et plus égales pour les hommes et les femmes.

**Frederick Stephenson, Saint-Vincent-et-les-Grenadines:**

Bien que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité humaine, tous les jours des femmes et des enfants (filles et garçons) sont exploitées. Malgré les normes internationales du travail et d'un protocole des Nations Unies contre la traite de personnes, les personnes vulnérables à la pauvreté sont exploitées par des criminels, et piégées par les dettes, la violence et les circonstances défavorables qui les relèguent dans une position de soumission.

### iii. Commentaires des participantes et des participants

**Graciela Cáceres, Uruguay:**

Nous devons aussi travailler dans nos parlements pour que les budgets de l'éducation soient beaucoup plus élevés, parce que si nous ne commençons pas dès la petite enfance de nos fils et de nos filles à travailler sur le thème de la non-violence, la situation n'évoluera jamais. (...) Nous devons

commencer à éduquer, il faut réapprendre les principes, les valeurs, il faut enseigner.

**Alejandra Sepúlveda, Chili:**

Il est essentiel de légiférer de manière participative et d'inclure les fonctions exécutives et législatives pour approuver des budgets en cohérence avec les objectifs poursuivis. Cela exige en outre un travail exécutif de contrôle et d'évaluation constante des politiques publiques.



*Joan Purcell, Karina Rivera*



*Lorena Vinuesa*



*Leif-Erik Aune, Celine Hervieu-Payette*



*Maria Luisa Storani*



*Rocio del Carmen Valarezo*

*Séances de travail de la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)*

## Nos rapporteurs



*Lyndira Oudiz*



*Adriana González*



*Ana María Solórzano*



*Delia Karina Rivera*



*Lucía Alba*



*Gina Godoy*

## Nos rapporteurs



*Cécile Hervieux-Payette*



*Frederick Stephenson*



*Jennifer Simons*



*Maria Jeannette Ruiz*



*Susan Truppe*



*Michael Peyrefitte*

## VI. SYNTHÈSE PANEL 4

### *«La participation politique des femmes au Chili»*

Les participants de ce panel, par ordre d'apparition, sont les suivants:

- Pamela Villalobos, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- Cristina Bitar, représentante de la société civile
- Carolina Schmidt, Ministre du Service national des femmes (SERNAM)

**Modératrice:** Linda Machuca, présidente du Groupe de femmes parlementaires, ParIAmericas



*Cristina Bitar, Carolina Schmidt*



*Linda Machuca, Pamela Villalobos*

## 7.1 SYNTHÈSE DE L'INTERVENTION DE PAMELA VILLALOBOS (CEPALC)

*«Défis à l'autonomie des femmes,  
une perspective régionale»*



*Pamela Villalobos*<sup>51</sup>

Pamela Villalobos a commencé sa présentation en insistant sur l'instrument utilisé par la Division des affaires de genre de la CEPALC: l'Observatoire pour l'égalité des genres en Amérique latine et aux Caraïbes, qui lui a fourni les données de cette intervention.

Les fonctions de l'observatoire sont:

- Contribuer à l'analyse des réalités régionales, faire le suivi des politiques publiques de genre et fournir un appui technique et une formation aux Instituts nationaux de statistique (INE), aux mécanismes pour la promotion de la femme (MAM) et aux autres entités sectorielles des pays qui le demandent, entre autres.

Il ne s'agit pas seulement d'un service de recueil d'informations. L'Observatoire fournit une coopération technique aux gouvernements de la région.

Villalobos présente le concept de l'autonomie des femmes, parce qu'elle considère qu'il est en ligne avec les questions que le Groupe des femmes parlementaires a traité au cours de ces journées de travail.

- **L'autonomie physique** est la capacité de décider librement de la sexualité, la reproduction et le droit de vivre une vie exempte de violence.

A propos de l'autonomie physique, elle signale qu'au cours de l'année 2010 (selon des données provenant de 13 pays d'Amérique latine et des Caraïbes), 531 femmes ont été tuées par leur partenaires ou ex-partenaires intimes. Ces données reflètent l'expression maximale de la violence contre les femmes. Au

<sup>51</sup> Avocate, maîtrise en Relations Internationales (King's College, Université de Londres), maîtrise en droit international (Université de Lund, Suède), maîtrise en droit et politiques publiques (FLACSO). Elle possède une vaste expérience en matière de gestion publique, de genre, de sécurité et de relations internationales. Elle a été conseillère de genre auprès du ministre de la Défense nationale du Chili et chef des Relations internationales de la SERNAM. Elle est actuellement responsable des affaires sociales de la division des affaires de genre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Chili en 2010, 49 meurtres de femmes ont été enregistrés. Dans les deux cas au Chili et dans toute la région il reste beaucoup à faire. Toutefois, la première étape consiste à légiférer et à enregistrer les cas. Un exemple de bonne pratique est le travail du Registre des féminicides du ministère public du Pérou, à travers de l'Observatoire de la criminalité qui, depuis septembre 2008, analyse séparément les caractéristiques concernant les meurtres d'hommes et de femmes dans le pays. Toutes les données que le Ministère public fournit sur le féminicide ont été recueillies par les procureurs au niveau national.<sup>52</sup> Elle a souligné l'importance du féminicide au Chili, où la loi 20.480 de 2010 définit le féminicide comme un crime et augmente la protection des victimes potentielles de ce crime. Cette loi définit le féminicide comme «le meurtre commis contre la femme qui est ou a été la conjointe ou la partenaire de l'auteur du crime. L'auteur du féminicide sera puni par des peines correspondant au parricide, à la peine de prison maximale (peine de prison dont la durée peut varier entre 15 et 20 ans) ou à la réclusion criminelle qualifiée à perpétuité (à accomplir effectivement par le condamné qui ne peut se prévaloir d'aucun bénéfice). En d'autres termes, il pourra être condamné à une peine d'emprisonnement allant de quinze ans à la prison à perpétuité sans libération conditionnelle ni possibilité de libération anticipée.»

- **L'autonomie dans la prise de décision** signifie la participation des femmes dans la prise de décision à différents niveaux des pouvoirs de l'État, et la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir leur pleine participation et à garantir l'égalité de cette participation.

À cet égard, elle déclare: L'histoire de la région a enregistré un total de 12 présidentes ou chefs d'État femmes, dont 7 ont été élues au cours du dernier quinquennat. L'élection de plusieurs femmes à la tête de nos pays depuis 2005 a marqué un tournant dans la politique régionale. Tant pour la simultanéité que pour la fréquence, le fait d'avoir atteint l'échelon de la présidence de la nation qui symbolise le pouvoir ultime, doit être compris comme un acte historique dans lequel sont exprimés les nombreuses années de lutte féministe, la résistance aux dictatures, la participation aux processus de paix et l'approbation des lois sur les quotas parlementaires.

Pamela Villalobos signale que c'est le contexte dans lequel ces événements doivent être interprétés. Symboliquement, les dernières élections signifiaient que les femmes ont cessé d'être une minorité virtuelle pour devenir une possibilité réelle d'exercer le pouvoir. Elle a mis l'accent sur deux points:

- La parité dans les cabinets ministériels en est encore à ses débuts. En 2010, le Nicaragua, la Grenade et le Costa Rica avaient la plus forte représentation des femmes parmi les ministres de la région (56%, 55% et 45% respectivement), mais n'était pas le cas au Salvador, en Uruguay et

---

52 Cette procédure est régie par la Directive n° 002-2009-MP-FN, approuvée par la Résolution du bureau du procureur de la Nation n° 216-2009-MP-FN.

au Mexique, où la participation des femmes ne dépassait pas le 15%. Dans l'ensemble, la proportion de femmes dans les cabinets ministériels n'est pas restée constante pendant les mandats gouvernementaux qui les ont nommées et pas non plus une fois le mandat présidentiel terminé.

- Bien que le Chili soit loin de la parité dans les cabinets ministériels (pendant le gouvernement de Michelle Bachelet (2006-2010), le pourcentage de femmes atteignait 46,7%), il est de 7 points pourcentages au-dessus de la moyenne régionale (20%) de femmes dans le pouvoir exécutif.

Au sujet de la législation, Pamela Villalobos indique que la région (Amérique latine et Caraïbes) a une représentation parlementaire moyenne de femmes de 22%. Au même niveau que les pays européens, y compris les pays nordiques, où les femmes représentent 22%.

Les mesures de parité mises en œuvre dans les systèmes électoraux de 12 pays d'Amérique latine varient entre un minimum de 20% au Paraguay et de 50% au Costa Rica, en Équateur, en Bolivie et au Venezuela. Les lois sur la parité sont principalement liées à des dispositions qui garantissent la candidature ou l'inscription d'un nombre minimum de femmes sur les listes d'un parti ou d'une coalition. Le respect des quotas est déterminé à partir de l'écart existant entre le pourcentage de femmes inscrites et le pourcentage défini comme quota légal.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, elle ajoute qu'en général la composition par genre des plus hautes juridictions de la justice est majoritairement masculine. La participation des femmes au pouvoir judiciaire montre que, en moyenne, un cinquième des postes dans les tribunaux supérieurs de justice de la région correspondent aux femmes, 7 pays ont une représentation qui ne dépasse pas 15% et 13 pays ont une représentation de 15% à 30%.

Bien que le Chili soit au-dessus de la moyenne latino-américaine, il est encore loin d'atteindre la parité. Les pays des Caraïbes sont une exception, car beaucoup d'entre eux ont dépassé la parité avec une participation de 60% de femmes. Il faut également noter le cas de la Colombie où, bien qu'il existe une législation sur les quotas pour les postes administratifs, qui existe aussi dans le secteur du pouvoir exécutif et qui stipule que 30% des postes de niveau supérieur de prise de décision doit être occupé par des femmes (loi n°581 2000), en 2009 seulement 17% des postes de la magistrature étaient occupés par des femmes.

En moyenne, en Amérique latine on enregistre un taux de 22,2% de femmes qui participent au pouvoir législatif au niveau local. Parmi les pays qui disposent d'informations sur cet indicateur, 5 ont un niveau de représentation des femmes dans les législatures locales qui ne dépasse pas 15%, 12 ont une participation de 15% à 30%, et seulement 2 (Costa Rica et Trinité-et-Tobago) ont plus de 30% de femmes dans les conseils locaux.

- **L'autonomie économique** est la capacité des femmes à générer leurs propres revenus et ressources, à partir de l'accès au travail rémunéré dans des conditions d'égalité avec les hommes en tenant compte de l'utilisation du temps et de la contribution des femmes à l'économie.

Pamela Villalobos signale que la division sexuelle du travail est au cœur de l'inégalité des revenus entre les hommes et les femmes. Selon ce mandat culturel, les femmes devraient se consacrer principalement aux travaux domestiques et de soins, dans les deux cas des tâches non rémunérées, tandis que les hommes devraient donner la priorité à un travail rémunéré. Cependant, le travail productif des femmes est vieux comme la société. Les femmes agricultrices, artisanes, commerçantes et travailleuses manuelles de toutes sortes ont conservé l'«obligatorité» du travail à la maison comme une priorité qui les ennoblit tout en valorisant leur participation à un travail productif.

Elle souligne que le travail non rémunéré de ces personnes est essentiel pour le fonctionnement du système économique et social. En se basant sur plusieurs études qui le démontrent, elle affirme que les femmes consacrent plus d'heures de leur temps au travail non rémunéré et n'ont pas de revenu propre en plus grande proportion que les hommes. Il est donc nécessaire d'élaborer des politiques publiques afin de libérer le temps pour les femmes, car cela renforce leur autonomie économique et contribue à la réduction de la pauvreté et au développement économique.

### **Pourquoi mesurer le travail non rémunéré?**

Parce que cela permet de visualiser la répartition inégale du travail non rémunéré entre les hommes et les femmes. Cela est essentiel pour expliquer pourquoi les femmes ne peuvent pas participer sur un pied d'égalité sur le marché du travail et accéder aux ressources économiques.

Parce que la participation précaire des femmes sur le marché du travail affecte la productivité des pays et constitue une utilisation inefficace de la main d'œuvre qui ralentit la croissance économique.

Parce que libérer le temps des femmes permet de faciliter leur accès aux ressources économiques en participant à un emploi rémunéré et au développement d'entreprises productives. Lorsque les femmes génèrent des revenus, leurs conditions de vie s'améliorent ce qui contribue à surmonter la pauvreté dans les ménages.

Parce qu'une répartition plus équitable du travail, rémunéré et non rémunéré, est un pilier essentiel pour construire des sociétés plus égalitaires.

Elle a conclu son intervention en mentionnant la «*Conférence régionale sur les femmes*», qui a lieu tous les trois ans. En octobre 2013 elle se tiendra en République dominicaine et portera sur le thème «*L'autonomisation économique, l'égalité des genres et les TIC*».

## 7.2 SYNTHÈSE DE L'INTERVENTION DE CRISTINA BITAR, REPRÉSENTANTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



*Cristina Bitar*<sup>53</sup>

«Genre et représentation politique,  
est-ce suffisant l'inclusion?»

Cristina Bitar a commencé sa présentation par deux réflexions qui, comme elle l'indique, sont les questions que les personnes se posent dans la société civile: l'inclusion suffit-il? pourquoi l'inclusion? Elle signale que ces questions peuvent sembler rhétoriques étant donné que l'inclusion en soi est très faible.

Elle s'est alors demandée: voulons-nous davantage de représentation ou d'inclusion politique? Aujourd'hui, la capacité des femmes pour diriger une entreprise, gouverner un pays, où siéger comme parlementaires, entre autres, ne fait plus aucun doute. Mais pourquoi dans les faits les femmes ne réussissent-elles pas autant? En réponse à cette question, Cristina Bitar présente le *Global Gender Gap*, une étude menée depuis 2006 par le Forum économique mondial (WEF), pour appréhender l'ampleur des disparités entre les sexes dans les différents domaines sociaux et suivre leur évolution. Cette étude englobe 114 pays et se décompose en 4 facteurs: l'autonomisation politique, la participation et les opportunités économiques, le niveau de scolarité, et la santé.

On constate qu'en matière de santé et d'éducation (globalement) la disparité est beaucoup plus petite et qu'il y a des pays où elle est vraiment très faible, mais dans le domaine de la participation et des opportunités économiques il existe de grandes différences liées aux différences de salaires (les femmes pour un travail similaire reçoivent des salaires inférieurs), aux horaires, etc. Il y a un phénomène mondial clair qui est le faible niveau d'autonomisation

<sup>53</sup> Licence en économie du Dartmouth College, États-Unis. MBA, Université de Tulane et Université du Chili. Elle a été directrice de la société de conseil en communication stratégique de *Hill & Knowlton Captiva* (1996-2008). Conseillère à l'Institut *Libertad y Desarrollo*, directrice fondatrice de *Independientes en Red*, membre du Cercle de Marketing d'Icare, directrice *Comunidad Mujer* et membre de la Commission du bicentenaire. Elle a été nommée *Young Global Leader* par le Forum économique mondial (2008) et a occupé plusieurs fonctions au sein du gouvernement chilien.

politique des femmes. Et à ce sujet la question qui se pose est la suivante: l'égalité est-elle principalement une question de droits humains?

Elle signale que pour le WEF combler l'écart entre les genres n'est pas seulement une question de droits humains mais aussi d'efficacité: le facteur le plus déterminant de la compétitivité du niveau de revenu et, en dernière instance du développement d'un pays est son talent humain, par conséquent il est absurde que les pays soient peu intéressés à maintenir la moitié de leur population dûment formée.

Quelle est la situation du Chili quant aux taux d'égalité? Cristina Bitar montre que dans le domaine économique le Chili est classé 128ème sur 135 pays. En termes de pouvoir politique, il est à la 22ème place mais c'est parce qu'ils ont eu une femme présidente. Au niveau politique il est très intéressant de noter qu'au Chili, dans un cabinet ministériel de 18 personnes, il y a 4 ministres femmes. Fait intéressant, 3 d'entre elles appartiennent au groupe des 6 ministres faisant l'objet de la plus grande approbation, et la ministre la mieux acceptées et la mieux évaluée est Carolina Schmidt, qui assiste à ce forum de ParlAmericas.

«Au Chili, la représentation politique au Parlement a augmenté, il y a davantage de femmes parmi les députés et les sénateurs. En Amérique latine la participation politique des femmes s'est également accrue, mais elle reste insuffisante. En ce qui concerne la politique, à l'instar des entreprises, elle est dominée par les hommes, les femmes ont tendance à se joindre aux problèmes des hommes et à les traiter comme ils le font. C'est pour cela qu'il doit y avoir un nombre important de femmes au pouvoir politique, économique, dans les entreprises, etc.»

Cristina Bitar se demande pourquoi il n'y a pas une plus grande participation, "parce qu'elles ne veulent pas ou parce qu'elles ne peuvent pas?" Et la réponse est que les deux tendances les empêchent de participer à la politique et, partant, de devenir autonomes. Elle ajoute que le machisme fonctionne comme un élément structurel des partis et qu'il y a un cercle vicieux entre le machisme existant dans le monde politique et la perception que beaucoup de femmes ont au sujet de leurs propres possibilités et intérêts à entrer dans ce monde : le manque d'expérience significative dans le domaine des fonctions politiques antérieures, l'exclusion des réseaux formels et informels, les stéréotypes et les préjugés concernant les rôles et les aptitudes des femmes, le fait que les partis ne veulent pas assumer la responsabilité de la promotion de la femme, le poids de leurs responsabilités personnelles ou familiales, etc. Elle note également que nombreuses femmes ne veulent pas ou pensent qu'elles ne peuvent pas. Par ailleurs, le manque d'expérience leur propre préjudice.

Ensuite Cristina Bitar se demande ce que font les femmes qui arrivent au pouvoir. Elle répond qu'elles dépassent continuellement les attentes de

rendement, qu'elles dirigent les autres avec succès, qu'elles développent un style dans lequel les hommes se sentent à l'aise, plus masculins, qu'elles possèdent des compétences avérées dans des domaines spécifiques, qu'elles développent des tâches difficiles ou très visibles et sont moins chez elles avec leur famille.

L'augmentation de la participation politique des femmes dans la région a été accompagnée par des lois de quotas. Cristina Bitar souligne que l'idée originale des systèmes de quotas consiste à recruter des femmes pour les intégrer aux institutions politiques, en garantissant ainsi que leurs candidatures ne soient pas seulement testimoniales. L'objectif des systèmes de quotas est d'assurer au moins une «minorité critique» au sein d'un corps politique.

Il est important de souligner que comme outil d'inclusion de genre, les effets des quotas sont beaucoup plus importants que le PIB, l'IDH, etc.

Cristina Bitar souligne que davantage de femmes au parlement ne signifie pas nécessairement davantage de représentation, l'entrée des femmes en politique est une grande contribution, mais la réalité montre que le système des quotas n'a pas changé la logique de gestion des projets ni la corrélation de forces au sein des partis. À propos de ce même commentaire, elle note que l'inclusion des femmes n'a pas vraiment amélioré la représentation des programmes liés au genre.

À ce propos, elle présente une étude de cas sur l'Argentine,<sup>54</sup> pays où l'inclusion des femmes a augmenté mais dans lequel il n'y a eu aucun changement dans la nature de la législation adoptée: les politiques de genre n'ont pas avancé. Un autre point de cette étude est que le nombre de projets de lois sur les questions de genre n'a fait que grandir proportionnellement. Il n'y a pas eu une augmentation significative et, finalement, la probabilité qu'un projet de loi lié au genre soit approuvé au Congrès a baissé.

L'inclusion du genre est-elle suffisante ou pas, c'est la question que Cristina Bitar a posé au début de son intervention. Sur ce point, elle signale un cas très intéressant en Inde, où il existe des expériences locales visant à augmenter la représentation des politiques de genre, c'est le cas des *Gram panchayat* (conseils ruraux qui jouent un rôle important dans la définition des programmes de projets publics à développer au niveau local): depuis 1993 une des trois présidences de ces conseils est exclusivement réservée aux femmes.

Cristina Bitar a affirmé qu'après avoir comparé 256 de ces conseils ruraux, les données montrent que les présidentes approuvent de nouveaux investissements en infrastructure, ce qui est directement pertinent pour les besoins de leur propre sexe.<sup>55</sup> C'est-à-dire que, dans ce cas particulier, plus

54 Mala Hunt, 1991-2005

55 Duflo, 2004

de représentation signifie un plus grand engagement (c'est-à-dire que le taux de participation de la communauté féminine est significativement plus élevé dans ces conseils dans lesquels des places leur sont réservées).

## Réflexions finales

Cristina Bitar conclut son discours en ajoutant que la possibilité d'être des agents de changement existe, mais que le nombre aussi compte. Sans une masse critique et sans la participation dans les centres de pouvoir où les décisions sont prises, le style politique ne changera pas. Ainsi, nous avons besoin d'une loi pour promouvoir l'intégration des femmes, mais une loi sur les quotas au Chili serait plus efficace si d'abord on modifiait le système électoral, étant donné que son impact est très marginal dans les districts où est appliqué le système binominal.

Il est important de montrer que la société a besoin de continuer à avancer vers un changement culturel qui intègre les femmes à tous les niveaux, avec la collaboration des hommes. Une loi sur les quotas est utile mais son efficacité dépend du système politique en vigueur.

### 7.3 SYNTHÈSE DE L'INTERVENCIÓN DE CAROLINA SCHMIDT, Ministre du service national des femmes (SERNAM)

La ministre Carolina Schmidt a commencé par exposer la situation actuelle des femmes dans son pays et par décrire les changements qui sont nécessaires pour devenir ce pays plus humain, plus juste et plus développé que le Chili veut être.

Elle a signalé que les conditions de vie des filles et des femmes ont subi une transformation remarquable au cours du dernier quart de siècle. Aujourd'hui, il y a plus de femmes alphabétisées qu'à n'importe quel autre moment dans l'histoire.



*Carolina Schmidt*<sup>56</sup>

Les femmes représentent aujourd'hui plus de 40% de la main-d'œuvre du monde, malgré cela l'accès aux revenus, à la productivité et à la prise de décision est très faible, données qu'elle illustre par une diapositive montrant que pour chaque dollar gagné par un homme, par exemple au Mexique, une femme ayant le même niveau d'éducation et pour le même travail, reçoit 80 cents, en Allemagne 62, au Malawi 90 et au Chili 89, entre autres pays indiqués dans la liste. En ce qui concernant la violence domestique, selon les statistiques nationales, le taux au Chili est de 35,7%.

Elle souligne que davantage d'égalité entre les genres augmente la productivité et améliore les résultats du développement. Cependant, le développement économique ne suffit pas pour réduire toutes les disparités entre les sexes "des mesures correctives sont nécessaires pour lutter contre les inégalités persistantes entre les genres. Si aucune mesure concrète de politique publique n'est prise, nous ne progresserons pas en tant que pays."

<sup>56</sup> Carolina Schmidt est ingénieure commerciale diplômée auprès de la *Universidad Católica de Chile* et titulaire d'un diplôme en marketing de la *New York University (NYU)*. Elle a été directrice générale de la revue *Capital*, conseillère de *Comunidad Mujer* et elle a été présidente de l'Association nationale de la presse. Elle a été coordinatrice du groupe de travail de *Comunidad Mujer* qui a analysé la relation travail/famille dans le programme de *Voz de Mujer*, où étaient étudiées les alternatives existant pour la garde des enfants afin de faciliter l'emploi des femmes et de supprimer les éléments responsables de discrimination envers les femmes sur le marché du travail. En outre, elle a soutenu l'entreprise au Chili à travers sa participation à ENDEAVOR. Elle est actuellement ministre directrice du Service national des femmes pour la période 2010-2014.

Carolina Schmidt se réfère au «*Rapport sur le développement mondial: égalité des genres et développement*» 2012, qui met en évidence quatre domaines prioritaires pour aller vers plus d'égalité, axes qu'elle abordera ensuite au cours de son intervention:

1. Réduire les disparités entre les genres dans le **capital humain**: mortalité féminine et éducation
2. Réduire les disparités entre les genres dans **l'accès aux opportunités économiques**: revenus et productivité
3. Limiter la reproduction de l'inégalité **entre les genres à travers les générations**: violence, grossesse chez les adolescentes et maternité
4. Réduire les écarts dans la **prise de décision et la capacité d'action**: participation et leadership

## 1. Capital humain

À cet égard, elle note que l'objectif du gouvernement de Sebastián Piñera est "de devenir un pays pleinement développé, où les hommes et les femmes puissent jouir des mêmes droits et opportunités". Dans ce but, il a été décidé de réduire les disparités de genre dans le capital humain. À cet égard, elle signale qu'au Chili, **6 diplômés/ées sur 10 sont femmes**.<sup>57</sup> Elles sont plus nombreuses, elles ont de meilleures notes et elles obtiennent leur diplôme, en moyenne, un an plus tôt que les hommes. Elle précise cependant que l'inscription des femmes dans des métiers non traditionnels -et mieux rémunérés- est encore très faible. Cela rend l'inclusion des femmes plus difficile dans certains secteurs.

Quand elle aborde la question de la mortalité au Chili, elle signale que le taux de mortalité maternelle est relativement faible et que les principales causes de décès chez les femmes sont les cancers et les maladies circulatoires. Cependant, au Chili, quatre femmes par jour meurent de cancer du sein, des morts qui auraient pu être évitées si la maladie avait été détectée plus tôt, ce qui explique pourquoi le gouvernement a promu une campagne de prévention et de détection précoce du cancer du sein.

## 2. Accès aux opportunités économiques

À ce stade, le Chili est en très mauvaise position, dit Carolina Schmidt. Le Chili est à la 128ème place sur 136 pays évalués par le Forum économique mondial et selon elle cela est dû à la basse participation du travail féminin. Le taux de 2009 était de près de 10 points au-dessous du taux d'Amérique latine et il y avait 20 points de différence avec les pays développés (pays de

<sup>57</sup> Aujourd'hui les femmes sont plus nombreuses dans le secteur de l'éducation supérieure. Sur les 123.515 étudiants diplômés/ées en 2010, 55,1% étaient des femmes.

l'OCDE). Le taux de participation des femmes est non seulement faible, mais aussi extrêmement inégal, dit-elle. Fait important, chez les femmes les plus vulnérables le taux de participation atteint seulement 23%.

Carolina Schmidt se demande pourquoi les femmes ne sont pas plus présentes sur le marché du travail au Chili, et répond que c'est probablement dû aux motifs exposés par Pamela Villalobos (CEPALC): elles se consacrent à la garde des enfants et des personnes âgées. Plus de 1.300.000 femmes ne cherchent pas de travail ou n'ont pas de travail parce qu'elles consacrent tout leur temps à des tâches non rémunérées.

Pour accroître les revenus et la productivité des femmes chiliennes, le gouvernement a mis à leur disposition plusieurs programmes tels que *«Riqueza de mujer»* (Riqueza de mujer) qui inclut la formation des femmes dans des domaines non traditionnels et leur insertion professionnelle dans des secteurs où les salaires sont plus élevées, ainsi que des accords de bonnes pratiques de travail. Elle a également évoqué des initiatives telles que la promotion de l'entrepreneuriat, qui transfère des fonds pour les femmes entrepreneurs, et le programme *«Femme travailleuse chef de famille»* (Mujer Trabajadora Jefa de Hogar) qui offre une habilitation professionnelle, une alphabétisation numérique, des soins dentaires, un enseignement de rattrapage, une formation concernant leurs droits et responsabilités professionnels. En outre, il existe le *«Programme de 4 à 7»* (Programa de 4 a 7) ou *«Maman travaille tranquille»* (Mamá trabaja tranquila) destiné aux enfants après les heures scolaires. Un problème que nous avons est que les femmes qui entrent sur le marché du travail ont peur de laisser leurs enfants seuls chez elles, car il y a un risque pour les enfants (drogue, criminalité) et cela empêche les femmes de rentrer dans le monde du travail. Ce programme prend en charge plus de 6.000 enfants dans 47 communes et 44.000 mères qui travaillent en bénéficiant.

Le leadership des femmes est encouragé et on travaille sur l'élimination des obstacles qui empêchent la gestion des ressources économiques. Au Chili, il existe trois régimes matrimoniaux, le plus couramment utilisé est l'union conjugale, qui ne permet pas à la femme de gérer ses propres ressources ou les biens hérités. Ce système a été modifié par la Commission de la famille du Congrès national et il est actuellement examiné par la Commission constitutionnelle

À la suite de ces modifications, on a constaté une augmentation de 42% (2009) à 47,4% (2011).

### **3. Inégalité des genres entre les générations.**

Le Chili a beaucoup travaillé pour éliminer la violence contre les femmes comme politique d'Etat. Le Chili a 94 centres de prise en charge pour les femmes, 24 refuges et des programmes d'alerte précoce dans l'éducation

préscolaire. Le gouvernement a ouvert 15 centres pour agresseurs à l'étape initiale. Sur ce point, le ministre a souligné l'importance du programme «*Le Chili accueille*» (Programa Chile Acoge), qui offre une prise en charge complète pour éliminer la violence contre les femmes.

Sur la question de la violence contre les femmes, Carolina Schmidt a déclaré qu'il y a une augmentation du nombre de plaintes et que les féminicides ont diminué de 27% (de 55 meurtres de femmes signalés en 2009 à 40 en 2011). Des travaux sont également réalisés en matière d'éducation et de réinsertion sociale du délinquant.

Dans le domaine des femmes et de la maternité les chiffres sont alarmants: 40.000 des 252.000 naissances vivantes sont des enfants de mères adolescentes. Ce phénomène, assure la ministre, est une des principales causes d'abandon scolaire et de reproduction du cycle de la pauvreté. La grossesse des adolescentes élimine la possibilité d'un projet de vie pour les adolescents et, par conséquent, diminue les chances d'obtenir un emploi plus tard.

«Le «*Programme postnatal de 6 mois*» (Programa postnatal de 6 meses) est certainement une politique dont nous sommes fiers parce que c'est un bond historique en matière de droits du travail et de droit maternel des femmes.»  
«Ce programme donne aux femmes la possibilité de concilier travail et famille. Il intègre l'homme et permet la flexibilité du travail pendant les premiers mois de vie dans le cas de bébés prématurés, d'enfants adoptifs, etc. Il concerne plus de deux millions et demi de femmes.»

#### **4. Prise de décision et capacité d'action**

La participation et le leadership des femmes n'a cessé d'augmenter, en particulier au niveau politique, mais il est encore très faible et insuffisant. Au niveau local, la participation est élevée dans les municipalités, les comités de quartier, etc.

La faible participation des femmes en politique n'est pas due au manque d'intérêt ou de compétence. Les fonctions d'élus sont très difficiles à atteindre (environ 20%).

Pourquoi doit-on accroître la participation des femmes dans les fonctions d'élus? Tout d'abord, de par la légitimité de la démocratie et parce que la démocratie n'est pas seulement le fait de représenter les citoyens et les citoyennes, mais aussi parce qu'au niveau délibératif il faut incorporer l'expérience de la vie des femmes. Comme mères, elles peuvent ajouter des éléments que les hommes ignorent. La dualité homme-femme doit être présente partout.

Dans les pays où il commence à y avoir plus de femmes dans la fonction publique, la logique de la discussion de politiques publiques change. C'est

pourquoi les femmes devraient être encouragées à opter pour des fonctions d'élus. Mais pour y parvenir il faut vaincre de nombreux obstacles et modifier certains schémas au sein des partis qui, traditionnellement, sont basés sur un système masculinisé, puisque ce sont eux qui soutiennent les candidats. À cet égard, en tant que gouvernement, nous avons mis en place le programme «*Programme 600 responsables politiques femmes pour le Chili*» (Programa 600 líderes políticas para Chile), en collaboration avec le PNUD. Il s'agit d'un processus de formation de haut niveau pour renforcer les compétences politiques, stratégiques et médiatiques ; gérer les politiques de financement ; développer des campagnes ; renforcer leur connaissance concernant les réalités locales, le gouvernement, l'égalité des sexes, etc. L'objectif de ce programme est de former les candidates que les partis sont prêts à soutenir et les dirigeantes de la société civile qui sont soutenues par leurs organisations. En ce sens, les partis politiques se sont déjà engagés à offrir leur soutien.

Quel est le programme législatif relatif au genre promu par le Président Piñera? Ce programme est basé sur 8 thématiques, dont 2 sont déjà des lois de la République: *la loi du Féminicide 2010* (Ley de Femicidio) qui complète la *loi sur la Violence intrafamiliale* (2005) (Ley de Violencia intrafamiliar), et la *loi de Postnatal de 6 mois* (Ley de Postnatal de 6 meses). Il en est de même pour la *réforme de la Société conjugale* (Reforma de la Sociedad Conyugal), qui a été approuvée par la commission de la famille de la Chambre des députés, la *loi de Droit de garde partagée* (Ley de Tuición compartida), sur le point d'entrer au Sénat, la *loi des Pensions alimentaires* (Ley de Pensión Alimenticia) et la *loi de Participation politique féminine* (Ley de Participación Política Femenina). Enfin, il y a la *réforme des Crèches* (Reforma de salas cuna) et l'*Agenda à court terme de violence intrafamiliale* (Agenda corta de violencia intrafamiliar). Les parlementaires chiliens présents à cette rencontre de ParlAmericas ont soutenu ces lois en faveur des femmes et ont collaboré, sans distinction de parti politique, pour construire un meilleur pays.

## 7.4 COMMENTAIRES DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS

**Denise Pascal, Chili:**

Pour que les femmes aient les mêmes droits dans ce pays, les réformes politiques nécessaires doivent être faites, comme celles qui ont été présentées: *loi sur les quotas* (obligeant les partis à présenter un certain nombre de candidates), le financement (des campagnes), le passage au système binominal (modifier le système pour que plus de femmes puissent se présenter aux élections). Nous avons les lois nécessaires mais tant que ces changements politiques ne se produiront pas, il y aura moins de femmes au parlement et nous serons dans une situation désavantageuse par rapport aux hommes.

**Ricardo Panka, Suriname:**

À la suite de cette conférence je suggère de condamner ce qui se passe concernant la violence contre les femmes et la traite dans les États membres de ParlAmericas. Nous avons besoin de prendre des mesures énergiques pour remédier à cette situation. Je pense que nous devrions promouvoir les conseils techniques des membres des parlements qui souhaitent élaborer des lois en faveur des femmes. (...) Enfin, je tiens à dire que cette conférence a été un succès, je salue l'organisation de ParlAmericas que je tiens à féliciter pour la logistique (...) et, au nom de la délégation du Suriname, espérons que la prochaine rencontre du Groupe des femmes parlementaires puisse se tenir au Suriname.

**Lyndira Oudit, Trinité-et-Tobago:**

J'ai beaucoup aimé la richesse des présentations. Je crois que nous avons besoin de nouvelles parlementaires qui combinent leur travail avec celui des parlementaires plus expérimentées afin de permettre des changements profonds au sein des parlements.

**Adriana González, Mexique:**

Je tiens à remercier l'ensemble de nos panélistes, la société civile, la CEPALC et la représentante du gouvernement. C'est un plaisir d'être dans un pays qui a, comme tous les autres, d'immenses défis à relever. Cependant je pense que le Chili a fait des progrès concrets à travers la présidente sortante, qui occupait une fonction qui n'est pas fréquente pour les femmes, car elle était ministre de la Défense et cela l'a finalement menée à être Présidente de la République.

**María Luisa Storani, Argentine:**

En Argentine, les femmes participent beaucoup, mais cela ne se traduit pas par une plus grande représentation. Comme le disait un des exposants, l'Argentine est le premier pays à appliquer la loi sur les quotas. Cette loi permet aux femmes de participer et de ne pas être déplacées d'un poste mérité. Ce système a été un succès, c'est le résultat d'un travail acharné et d'une alliance de toutes les femmes des partis politiques, de la société civile, des mouvements féministes et d'une approche multisectorielle de partis politiques de femmes qui a été formée à cet effet.

**Nancy Denise Castillo, Colombie:**

En Colombie, nous avons travaillé à une réforme qui permet aujourd'hui d'assigner non plus seulement 30% mais 15% supplémentaires que les parties peuvent consacrer à la formation des femmes. En outre un incitatif de 5% a été mis en place pour les partis au sein desquels il y a davantage de femmes élues. Je pense que pour nous c'est un programme très important.



*Nancy Castillo*



*Claudio Perdomo*



*Wladimir Vargas*



*Diana Pokie*



*Eufemia Sánchez, Susan Truppe*

*Séances de travail de la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2012)*

## VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

**CONSIDERANT** que les représentants délégués des 4 régions des Amériques: L'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes se sont réunis dans le cadre de la Rencontre 2012 du Groupe de femmes parlementaires des Amériques, le 9 et 10 mai 2012 à Valparaíso, Chili, et

**CONSIDERANT** que l'objectif de cette rencontre a été d'aborder le thème de la Sécurité citoyenne et les femmes, qui couvre le phénomène du féminicide ainsi que le trafic international des femmes et des filles et la crise mondiale des droits humains des femmes, et

**CONSIDERANT** que les participants femmes et hommes ont délibéré sur les causes de la traite de personnes, la pauvreté, les politiques et pratiques discriminatoires -basées sur le sexe, l'ethnie, le VIH, la condition migratoire, le statut de réfugiée, le déplacement, la grossesse, le handicap, l'enfance et la vieillesse, la situation économique défavorable, la situation de conflits armés ou la privation de la liberté- ainsi que l'accès limité à l'éducation, et

**CONSIDERANT** que les participants ont identifié la violence de genre comme un thème de traitement multisectoriel et transnational, car il s'agit d'un problème affectant les femmes et les filles, sans distinction d'âge, d'origine ethnique ou de niveau socio-économique, et

**CONSIDERANT** qu'il existe actuellement quelques lois pour protéger les femmes et les filles en particulier, que celles-ci doivent être appliquées de manière plus effective et que la nouvelle législation doit être introduite pour renforcer la capacité législative des États membres, et

**CONSIDERANT** qu'il existe un besoin urgent d'homologuer les critères de relèvement de données et les protocoles de recherche pour construire des statistiques nationales, et

**CONSIDERANT** que les participants ont coïncidé sur le fait que les budgets nationaux reflètent les priorités des gouvernements,

### RECOMMANDATIONS

1. Confirmer les conventions internationales relatives aux droits humains de la femme, y compris la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de Beijing et la Plateforme d'action adoptée par la Quatrième conférence mondiale sur la femme, la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination contre la femme

(CEDAW, de par son sigle en anglais), la Convention de Belén do Pará, les Conventions sur les droits de l'enfant, le Pacte international de droits économiques, sociaux et culturels, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et plus concrètement, le Protocole pour prévenir, réprimer et punir la traite de personnes, spécialement les femmes et les enfants.

2. Créer un système pour comparer des expériences positives concrètes. Il est fondamental de légiférer de manière participative et impliquer la fonction exécutive et législative pour approuver des budgets en cohérence avec les objectifs visés. En outre, l'on a besoin d'une tâche effective de fiscalisation et d'évaluation permanente des politiques publiques.
3. Promouvoir, à partir des parlements, des mécanismes d'éducation et de sensibilisation permettant de prévenir la violence dès le plus jeune âge. Cela signifierait de fournir des définitions claires de tous les éléments de la traite de personnes et le féminicide afin de permettre de manière plus complète la détection, la prévention et la poursuite des personnes impliquées dans ces délits.
4. Sensibiliser sur la traite de personnes et ses causes, pour faire respecter les lois en vigueur et promouvoir une nouvelle législation pour prévenir la traite de personnes et poursuivre les trafiquants, ainsi que pour protéger les droits des victimes et des personnes vulnérables à la traite.
5. Fiscaliser, depuis la fonction législative, pour assurer que les budgets nationaux soient plus consistants lors de l'assignation de ressources aux organismes autorisés à prévenir, identifier et traiter la violence de genre, l'exploitation au travail et la traite de personnes.
6. Pour les États Parties, redéfinir les modèles économiques pour tenir compte des populations exclues et des personnes plus vulnérables à la commercialisation, en considérant quelles sont les mesures économiques d'incitation impliquées dans le trafic de personnes. Dans cette redéfinition de l'économie l'on devrait faire plus attention à la demande de la traite et aux suspects de trafic d'armes et de drogues, ainsi qu'aux systèmes de commerce illicite.

Nous tenons à remercier les contributions des participants femmes et hommes participant à la Rencontre 2012 du Groupe de Femmes par leur contribution précieuse à l'établissement de ce document; notamment nous remercions les suggestions envoyées par les déléguées de Trinité et Tobago, la Sénatrice Lyndira Oudit et de la République dominicaine, la députée Lucia Alba.

*Quito, juillet 2012*

## IX. LISTE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION

### PARLEMENTAIRES



Antigua et Barbuda

Parker Malaka

*Sénatrice*



Argentine

Storani María Luisa

*Députée*



Belize

Peyrefitte Michael

*Président du parlement*



Bolivia

Saavedra Serrano Hilda

*Sénatrice*



Canada

Freeman Mylène

*Membre du parlement*

Hervieux-Payette Céline

*Sénatrice*

Truppe Susan

*Membre du parlement*



Chili

Cristi Marfil María Angélica

*Députée*

Goic Boroevic Carolina

*Députée*

Molina Oliva Andrea

*Députée*

Muñoz D'Albora Adriana Blanca Cristina

*Députée*

Pascal Allende Denise

*Députée*

Sabat Fernández Marcela Constanza

*Députée*



Chili

Sabag Jorge

*Député*

Sepúlveda Orbenes Alejandra Amalia

*Députée*

Vallespín Patricio

*Député*

Vidal Lázaro Ximena Leonor

*Députée*

Zalaquett Mónica

*Députée*



Colombie

Blanco Álvarez Germán

*Représentant*

Castillo Nancy Denise

*Représentante*



Costa Rica

Ruiz Delgado María Jeannette

*Députée*



Cuba

Hernández Morejón Teresa de la Caridad

*Députée*



Équateur

Godoy Andrade Gina Jakeline

*Membre de l'Assemblée nationale*

Machuca Moscoso Linda

*Membre de l'Assemblée nationale*

Saltos Espinoza Gioconda María

*Membre de l'Assemblée nationale*

Valarezo Ordoñez Rocío del Carmen

*Membre de l'Assemblée nationale*

Vargas Anda Luis Wladimir

*Membre de l'Assemblée nationale*



Granada

Purcell Joan Millicent

*Présidente du Sénat*



Guatemala

Rivera de Paniagua Delia Karina  
*Députée*



Honduras

Perdomo Claudio  
*Député*



Mexique

González Carrillo Adriana  
*Sénatrice*  
Jiménez Martha Patricia  
*Sénatrice*



Nicaragua

Montenegro de Rodríguez Iris Marina  
*Députée*



Panamá

Vallarino Bartuano Marylin Elizabeth  
*Députée*



Pérou

Solórzano Flores Ana María  
*Congressiste*



République  
Dominicaine

Alba de Alba Lucía Argentina  
*Députée*



Saint-Vincent-et-les-  
Grenadines

Stephenson Frederick  
*Membre du parlement*



Suriname

Panka Ricardo  
*Membre du parlement*

Pokie Diana  
*Membre du parlement*

Simons Jennifer  
*Présidente du parlement*



Trinité-et-  
Tobago

Oudit Lyndira  
*Sénatrice*



Uruguay

Cáceres Graciela  
*Députée*

## **EXPERTS**



Allemande

Brendel Christine  
*Experte*



Équateur

Vinueza Ruiz Lorena Cecilia  
*Experte*



Mexique

Uranga Muñoz Pável David  
*Expert*

## **OBSERVATEURS**



Colombie

Chicango Orlando  
*Observateur*



Panama

Sellhorn Carrillo Agustín Ramón  
*Député suppléant*

## ANNEXE 1 PHOTOS DES ACTIVITÉS SOCIALES



*Mot de bienvenue de la députée Alejandra Sepúlveda*



*Karla Müller, Carla Recabal, Patricio Olivares, Simone Hartard, Carlos Cámara, María Carmena Soto, Paula Müller*



*Lorena Vinuesa, Pável Uranga, Graciela Cáceres, Rocío del Carmen Valarezo*



*Diana Pobio, Reina Ravelet*



*Teresa Hernández, Mónica Zalaquett*



*Première rangée: Diana Pokie, Linda Machuca, Jennifer Simons,  
Malaka Parker, Frederick Stephenson  
Deuxième rangée: Michael Peyrefitte,  
Joan Millicent Purcell, Ricardo Panku*



*Teresa Hernández, Agustín Sellborn, Marilyn Vallano,  
Claudio Perdomo, Hilda Saavedra,  
Iris Montenegro*



*Ballet folklorique du Chili*



*Eufemia Sánchez, Thais Martín Navas,  
Gina Hill*



*Lorena Vinnezo, Pável Uranga, Reina Ravales  
Martha Jiménez, Adriana González, Gina Godoy,  
María Luisa Sturani*



*Gina Hill, Joan Purcell*



*Denise Pascal, Malaka Parker, Mónica Zalaquett*



*Orlando Chicango, Linda Machuca, Nancy Castillo,  
German Blanco*



*Ensemble folklorique du Chili*



*Martha Jiménez, Linda Machuca, Adriana González*



*Marcelo Virkel, Mónica Zalaquett*



*Ballet folklorique du Chili*



*Rocio Del Carmen Valarego, Gioconda María Salto,  
Ana María Solórzano, Linda Matusca,  
Gina Jakeline Godoy, Luis Wladimir Vargas*



*Clline Herviesoc-Payette, Mylene Freeman*



*Adriana Muñoz, Gina Godoy*